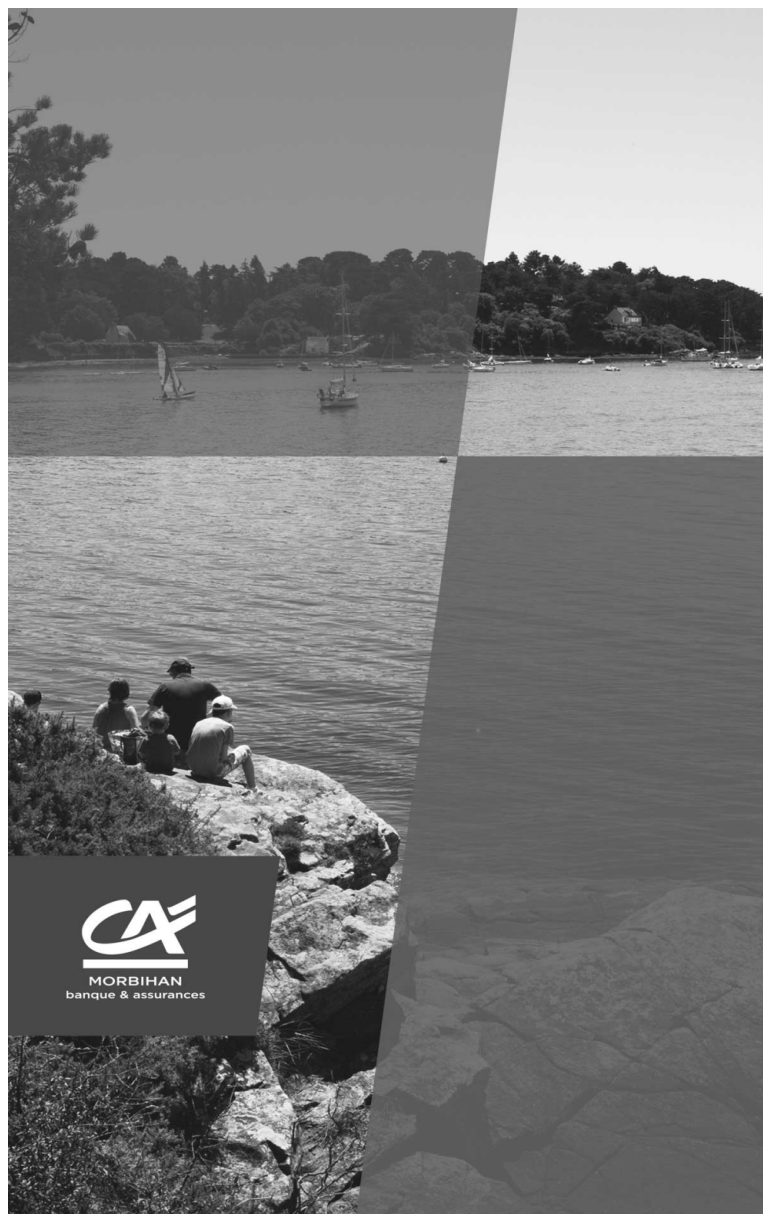


Documents comptables semestriels

Au 30 juin 2017



BANQUE ET ASSURANCES



Avenue de Kéranguen – 56956 Vannes Cedex 9
Tél : 02 97 01 77 77 – Fax : 02 97 01 75 04
www.ca-morbihan.fr

Responsable de la communication financière : Mr Georges DU MESNIL DU BUISSON
Directeur du département des Finances et Risques

Crédit Photo : Manuel Dutrus

Documents comptables semestriels

Au 30 juin 2017

Sommaire

<u>Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général</u>	<u>4-6</u>
<u>Rapport semestriel</u>	<u>7</u>
Faits marquants des six premiers mois de 2017 et évènements postérieurs à la fin de période	8
Tableau d'activité (base consolidée)	8-9
Bilan et Compte de Résultat (base consolidée)	9-12
Bilan et Compte de Résultat (base sociale)	13-14
Déclaration de la Caisse Régionale sur les risques	15
Les facteurs de risques	16-31
Certificats Coopératifs d'Associés et d'Investissement	31-33
Perspectives 2017	33
<u>Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017</u>	<u>34</u>
Cadre général	35
Compte de Résultat	36
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	37
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Tableau de variation des capitaux propres	40
Tableau des flux de trésorerie	41-42
Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés	43-78
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2017	79
<u>Comptes sociaux intermédiaires résumés au 30 juin 2017</u>	<u>80</u>
Bilan Actif	81
Bilan Passif	82
Hors Bilan	83
Compte de Résultat	84
<u>Notes</u>	<u>85</u>

Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général



BANQUE ET ASSURANCES

Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article 8 de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2005-11 du 13 décembre 2005, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Messieurs Hervé LE FLOC'H et Pierre-Louis BOISSIERE, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

I. Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes consolidés résumés aux normes IFRS pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport

semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

II. Les principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2017

- Programme d'émission de Parts sociales

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a décidé, dans sa séance du 19 mars 2010, de développer le sociétariat et, de ce fait, de promouvoir l'émission de parts sociales nouvelles à l'échelon des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale. La décision d'émettre de nouvelles parts sociales auprès du public a fait l'objet d'une délibération favorable du Conseil d'Administration de chaque Caisse Locale au cours des mois de mars et avril 2010. Depuis le 3 mai 2010 et jusqu'au 30 juin 2017, le total des souscriptions s'élève à 271,1 millions d'euros, dont 23,0 millions au titre de l'année 2017. Le programme d'émission annuel a obtenu le visa de l'AMF sous le numéro 17-389 le 27 juillet 2017. Le montant prévisionnel d'émission est de 50 millions d'euros représentant environ 33 millions de parts sociales.

- Programme de rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement

Conformément aux résolutions des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des 27 mars 2009, 26 mars 2010, 29 mars 2012, 21 mars 2013, 20 mars 2014, 19 mars 2015, 24 mars 2016 et 23 mars 2017, la Caisse Régionale a mis en œuvre, à compter du 9 novembre 2009, le programme de rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement. Depuis cette date et jusqu'au 30 juin 2017, 200.490 titres (soit 11,16 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement émis) ont été achetés pour un montant total de 9,7 millions d'euros. Conformément aux décisions de son Conseil d'Administration en date des 17 décembre 2010, 25 novembre 2011, 30 novembre 2012, 29 novembre 2013, 28 novembre

2014, 27 novembre 2015 et 30 mars 2017, la Caisse Régionale a fait procéder à l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis entre le 9 novembre 2009 et le 28 février 2017, soit 197.891 titres (dont 39.278 titres en 2010, 25.798 titres en 2011, 30.478 titres en 2012, 28.356 titres en 2013, 25.549 titres en 2014, 25.496 titres en 2015 et 22.936 titres en 2017) diminuant ainsi ses capitaux propres pour un montant total de 9,5 millions d'euros. Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale détient 2.599 titres (soit 0,16 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement émis) pour un montant total de 0,17 million d'euros.

- Opération de titrisation

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Morbihan a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 15,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit des titres subordonnés pour 1,90 million d'euros.

III. Principaux risques et principales incertitudes sur les six mois restants de l'année 2017

Depuis le début de l'année 2017, la Caisse Régionale a lancé un nouveau plan à moyen terme à horizon 2020. Ce plan de développement ambitionne de conforter la place de leader de la Caisse Régionale sur son territoire. Pour atteindre cet objectif, l'amélioration de la satisfaction des clients est une priorité qui passera par

une adaptation aux évolutions comportementales, technologiques et réglementaires. La Caisse Régionale va renforcer sa présence sur tous ses territoires et en proximité en développant une banque 100% humaine et 100% digitale.

Vannes, le 28 Juillet 2017

Le Président du Conseil d'Administration

Le Directeur Général

Hervé LE FLOC'H

Pierre-Louis BOISSIERE

Rapport Semestriel

Au 30 juin 2017



MORBIHAN
BANQUE ET ASSURANCES

FAITS MARQUANTS DES SIX PREMIERS MOIS DE 2017 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE PERIODE

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE

Programme d'émission de Parts sociales

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a décidé, dans sa séance du 19 mars 2010, de développer le sociétariat et, de ce fait, de promouvoir l'émission de parts sociales nouvelles à l'échelon des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale. La décision d'émettre de nouvelles parts sociales auprès du public a fait l'objet d'une délibération favorable du Conseil d'Administration de chaque Caisse Locale au cours des mois de mars et avril 2010. Depuis le 3 mai 2010 et jusqu'au 30 juin 2017, le total des souscriptions s'élève à 271,1 millions d'euros, dont 23,0 millions au titre de l'année 2017. Le programme d'émission annuel a obtenu le visa de l'AMF sous le numéro 17-389 le 27 juillet 2017. Le montant prévisionnel d'émission est de 50 millions d'euros représentant environ 33 millions de parts sociales.

Programme de rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement

Conformément aux résolutions des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des 27 mars 2009, 26 mars 2010, 29 mars 2012, 21 mars 2013, 20 mars 2014, 19 mars 2015, 24 mars 2016 et 23 mars 2017, la Caisse Régionale a mis en œuvre, à compter du 9 novembre 2009, le programme de rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement. Depuis cette date et jusqu'au 30 juin 2017, 200.490 titres (soit 11,16 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement émis) ont été achetés pour un montant total de 9,7 millions d'euros. Conformément aux décisions de son Conseil d'Administration en date des 17 décembre 2010, 25 novembre 2011, 30 novembre 2012, 29 novembre 2013, 28 novembre

2014, 27 novembre 2015 et 30 mars 2017, la Caisse Régionale a fait procéder à l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis entre le 9 novembre 2009 et le 28 février 2017, soit 197.891 titres (dont 39.278 titres en 2010, 25.798 titres en 2011, 30.478 titres en 2012, 28.356 titres en 2013, 25.549 titres en 2014, 25.496 titres en 2015 et 22.936 titres en 2017) diminuant ainsi ses capitaux propres pour un montant total de 9,5 millions d'euros. Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale détient 2.599 titres (soit 0,16 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement émis) pour un montant total de 0,17 million d'euros.

Opération de titrisation

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Morbihan a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 15,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit des titres subordonnés pour 1,90 million d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE PERIODE INTERMEDIAIRE

A la date du 28 juillet 2017, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, la Caisse Régionale n'a

pas identifié d'évènements postérieurs à la date d'arrêté et rattachables au 30 juin 2017.

I. TABLEAU D'ACTIVITE (base consolidée)

ACTIVITE COMMERCIALE

Sur un an, l'activité de collecte globale progresse de 4,1 % avec 11 milliard d'euros d'encours. La collecte des dépôts et de l'épargne bancaire évolue positivement et contribue au financement des projets du territoire. Le Crédit Agricole du Morbihan soutient activement l'économie locale avec un encours de crédits de plus de 7,4 milliards d'euros en hausse de 4,2 % et des réalisations en forte augmentation à 849 millions

d'euros au 30 juin 2017 sur l'ensemble de ses marchés (+ 26,4 % en année mobile).

Le nombre de contrats en assurances de biens et de personnes continue de progresser à un rythme soutenu (+ 5,3 % sur 1 an). Il en est de même de l'offre de service « comptes à composer », dont le nombre progresse de 2,8 % sur un an, produit qui facilite la gestion quotidienne des comptes de nos clients.

TABLEAU D'ACTIVITE SEMESTRIEL

Le produit net bancaire atteint 122,3 millions d'euros en retrait de 0,9 %. Cette évolution provient principalement :

- des effets de la variation de valorisation des instruments financiers classés en « Actifs et Passifs à la juste valeur par résultat » et en « Actifs financiers disponibles à la vente » avec principalement :
- la variation des dividendes (notamment SAS Rue La Boétie et Unexo) pour + 1,7 million d'euro,

- par la variation de juste valeur des BMTN structurés émis et des swaps de couverture associés (- 2,8 millions d'euros) qui résulte principalement de l'évolution de la qualité de signature de Crédit Agricole S.A.,
- par la variation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA) et le risque de non-exécution sur les passifs (DVA) pour + 1,1 million d'euros,
- de la baisse des commissions et facturations sur la collecte d'épargne placée auprès de la clientèle,

- de la baisse des produits d'intérêts sur les prêts à la clientèle,

- de la baisse des charges liées au refinancement des prêts qui subissent la variation des taux des marchés financiers.

(En milliers d'euros)	Juin 2017	Juin 2016	variation en %	Décembre 2016
Produit net bancaire	122 331	123 456	-0,9%	221 044
Charges générales d'exploitation	-66 263	-64 409	+2,9%	-127 746
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-1 694	-1 934	-12,4%	-3 973
Résultat Brut d'exploitation	54 374	57 113	-4,8%	89 325
Coût du risque	-4 136	-17 833	-76,8%	-22 127
Résultat d'exploitation	50 238	39 280	+27,9%	67 198
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-11	-27	-59,3%	-67
Résultat avant impôt	50 227	39 253	+28,0%	67 131
Impôts sur les bénéfices	-10 122	-6 526	+55,1%	-24 393
Résultat net	40 105	32 727	+22,5%	42 738

Les charges de fonctionnement sont en phase avec les prévisions et évoluent de 2,4 % par rapport au premier semestre de l'année précédente. Elles intègrent les investissements de la Caisse Régionale dans les compétences de sa force commerciale, dans son réseau d'agence et dans des projets technologiques au service de sa clientèle et reflètent l'accélération de notre transformation vers une banque 100% digitale et humaine.

Sur le premier semestre 2017, le coût du risque s'établit à - 4,1 millions d'euros (- 76,8 % par rapport à juin 2016). Les risques sont en repli par rapport au 31 décembre 2016 avec un taux de créances douteuses et

litigieuses à 2,88 % (contre 2,97 % en décembre 2016), tandis que le taux de couverture s'améliore à 61,1 % contre 60,0 % au 31 décembre 2016. Avec la comptabilisation de provisions filières, la Caisse Régionale a ainsi conservé son taux de couverture globale des risques crédits (Encours des dépréciations individuelles, collectives, et filières sur Encours de Crédits Bruts) qui s'établit à 2,90 % contre 2,93 % au 31 décembre 2016.

Au total, il en résulte un Résultat d'Exploitation de 50,2 millions d'euros, et un Résultat Net de 40,1 millions d'euros.

- Coefficient d'exploitation

Calculé sur **base consolidée**, le coefficient d'exploitation ressort à 55,55 % en juin 2017, contre

53,74 % en juin 2016 et 59,59 % fin décembre 2016.

- Informations sectorielles

La Caisse Régionale du Morbihan exerce son activité en France, dans un seul secteur d'activité, celui de la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la

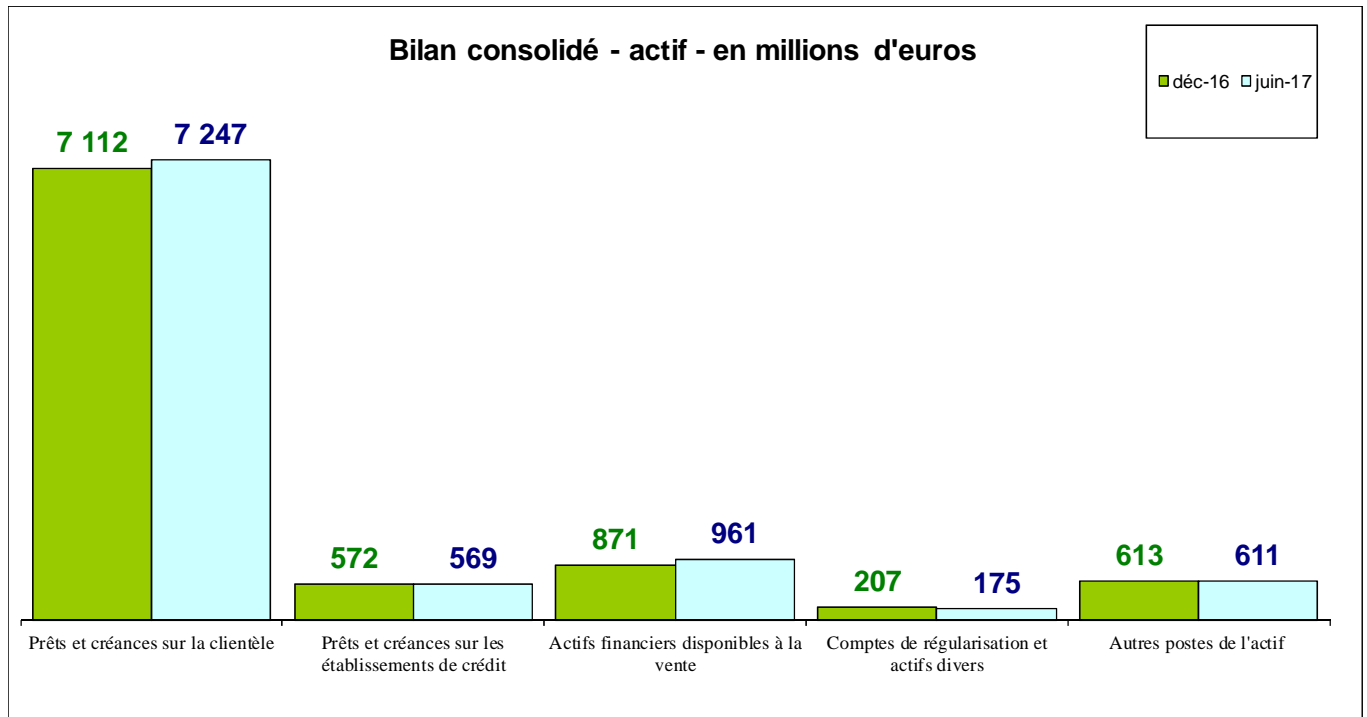
production de tableaux détaillés par métier, par pôle d'activité et par zone géographique.

II. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

□ LE BILAN CONSOLIDE

Le total du Bilan **consolidé** arrêté au 30 juin 2017 s'établit à 9 564 millions d'euros, en progression de 2,0 % par rapport à décembre 2016.

A l'Actif :



L'activité clientèle constitue la principale source de progression du bilan :

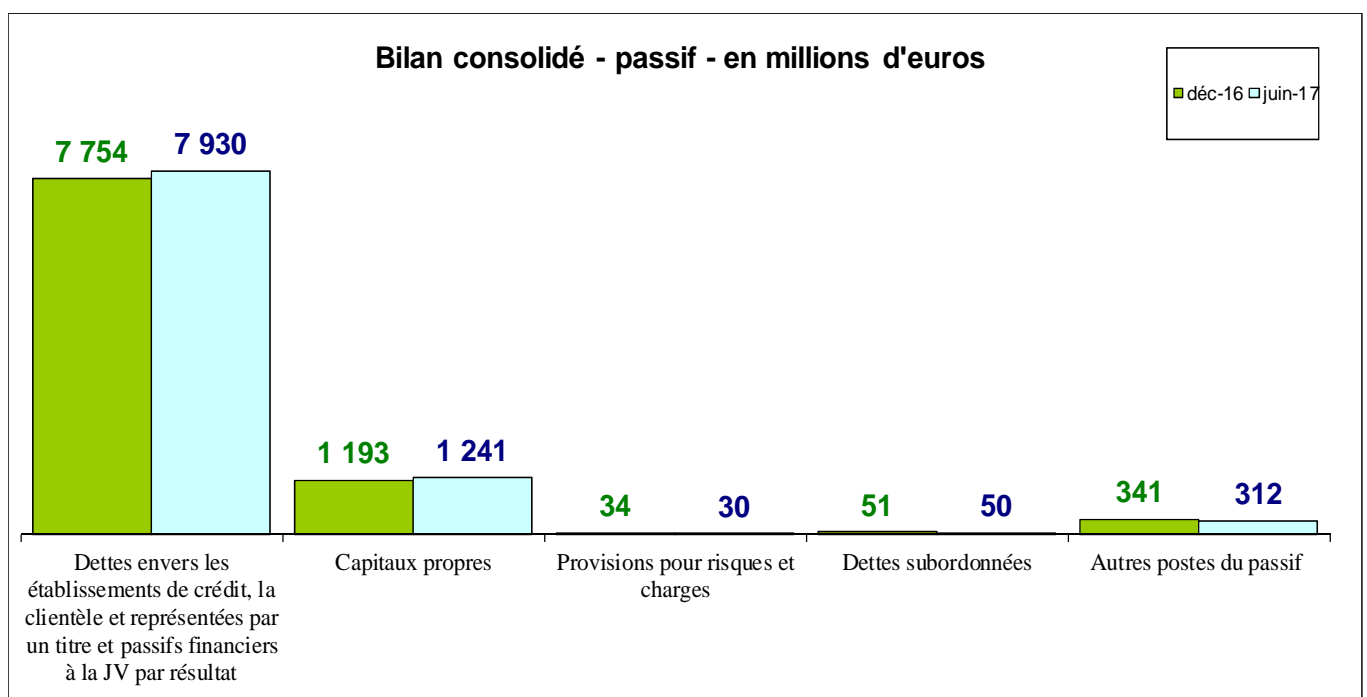
→ Elle se traduit dans le poste « **Prêts et créances sur la clientèle** », qui représente 75,8 % du total bilan. En augmentation de 1,9 %, il atteint 7 247 millions d'euros, net des dépréciations. Il bénéficie du niveau soutenu des réalisations sur la période à près de 849 millions d'euros contre 672 millions d'euros au titre du premier semestre 2016. Les réalisations des crédits à l'habitat progressent de 51,7 % et représentent 513 millions d'euros contre 338 millions d'euros au 30 juin 2016.

Parmi les autres postes de l'actif, il convient de noter :

→ les « **prêts et créances sur les établissements de crédits** » : le niveau au 30 juin 2017 est de 961 millions d'euros, du même niveau qu'au 31 décembre 2016.

→ les « **actifs financiers disponibles à la vente** » : ils atteignent 961 millions d'euros en progression de 10,4 %, celle-ci traduisant d'une part l'acquisition d'un OPCVM Amundi CASH FLOW, pour 100,0 millions d'euros, dans le cadre de la gestion du LCR, et la cession partielle d'une partie du Fonds dédié Morbihan Gestion pour 24,3 millions d'euros et d'autre part l'évolution des valorisations des participations et des placements de la Caisse Régionale.

Au Passif :



Quatre postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle pour un total de 7 930 millions d'euros :

→ En premier lieu, le poste « **Dettes envers les établissements de crédits** » : il atteint 5 037,2 millions d'euros, en progression de 2,6 %. Il comprend notamment :

- les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A.. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle.
- les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2005 ; cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
- les « avances globales », que la Caisse Régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1^{er} janvier 2005, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus.
- les emprunts en blanc que la Caisse Régionale sollicite auprès de Crédit Agricole S.A..

→ En second lieu, les « **Dettes envers la clientèle** » : ce poste atteint 2 226,8 millions d'euros en légère progression par rapport à décembre 2016 (+ 0,4 %). Cette variation résulte de l'accroissement des comptes

créateurs de la clientèle (DAV principalement) atténuée par le retrait des dettes à terme.

→ Puis les « **Passifs financiers à la juste valeur par résultat** » : il s'agit principalement des BMTN structurés, pour une valeur nominale égale à 210 millions d'euros.

→ Enfin, les « **Dettes représentées par un titre** » : ce poste représente 171,1 millions d'euros au 30 juin 2017, en hausse de + 74,3 % en raison d'un recours plus important aux CDN interbancaires.

L'autre poste important des ressources du Bilan correspond aux « Capitaux propres – part du Groupe » pour 1 241,2 millions d'euros, en hausse de + 4,0 % (+ 47,9 millions d'euros).

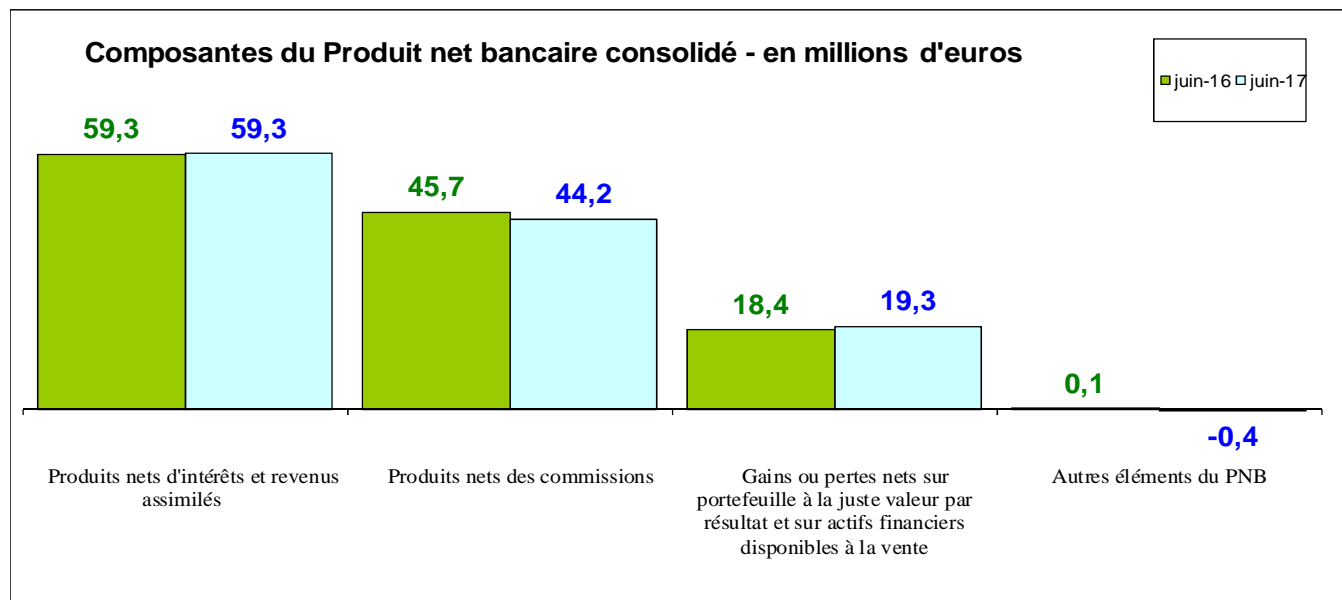
Cette progression provient principalement :

- de la distribution du résultat 2016 (- 7,5 millions d'euros),
- des gains ou pertes latents ou différés, qui passent de 15,6 millions d'euros à 18,5 millions d'euros (+ 2,9 millions d'euros). Cette hausse s'explique par la variation de valorisation des « **actifs financiers disponibles à la vente** »,
- de l'accroissement du capital (+ 12,3 millions d'euros) dans le cadre du programme d'émission des parts sociales,
- et du résultat au 30 juin 2017 (+ 40,1 millions d'euros).

□ **LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

◆ **LE PRODUIT NET BANCAIRE**

Le Produit Net Bancaire **consolidé** atteint 122,3 millions d'euros au 30 juin 2017, en retrait de 0,9 % par rapport à juin 2016.



→ les « **Intérêts et Produits ou charges nets assimilés** » : sont stables à 59,3 millions d'euros. Cette évolution résulte :

- de la baisse des produits d'intérêts sur les prêts à la clientèle,
- de la baisse des charges liées au refinancement des prêts qui subissent la variation des taux des marchés financiers,

→ les « **Produits nets des commissions** » : il s'agit des commissions et facturations liées au développement commercial sur les activités de collecte, de services et assurances. Ce poste atteint 44,2 millions d'euros, en baisse de 3,3 % (- 1,5 million d'euros). Cette évolution

résulte d'une baisse des commissions et facturations sur collecte placée auprès de la clientèle.

→ les « **gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat** » et « **sur actifs financiers disponibles à la vente** » s'améliorent de 0,9 million d'euros, à + 19,3 millions d'euros. Ces rubriques sont principalement impactées par les éléments suivants :

- la variation des dividendes (notamment SAS Rue La Boétie et Unexo) pour + 1,7 million d'euros,
- par la variation de juste valeur des BMTN structurés émis et des swaps de couverture associés (- 2,8 millions d'euros) qui résulte principalement de

l'évolution de la qualité de signature de Crédit Agricole S.A.,

- par la variation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA) et le risque de non-exécution sur les passifs (DVA) pour + 1,1 million d'euros.

→ enfin, les « **autres éléments du PNB** » ne sont pas significatifs.

◆ **CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

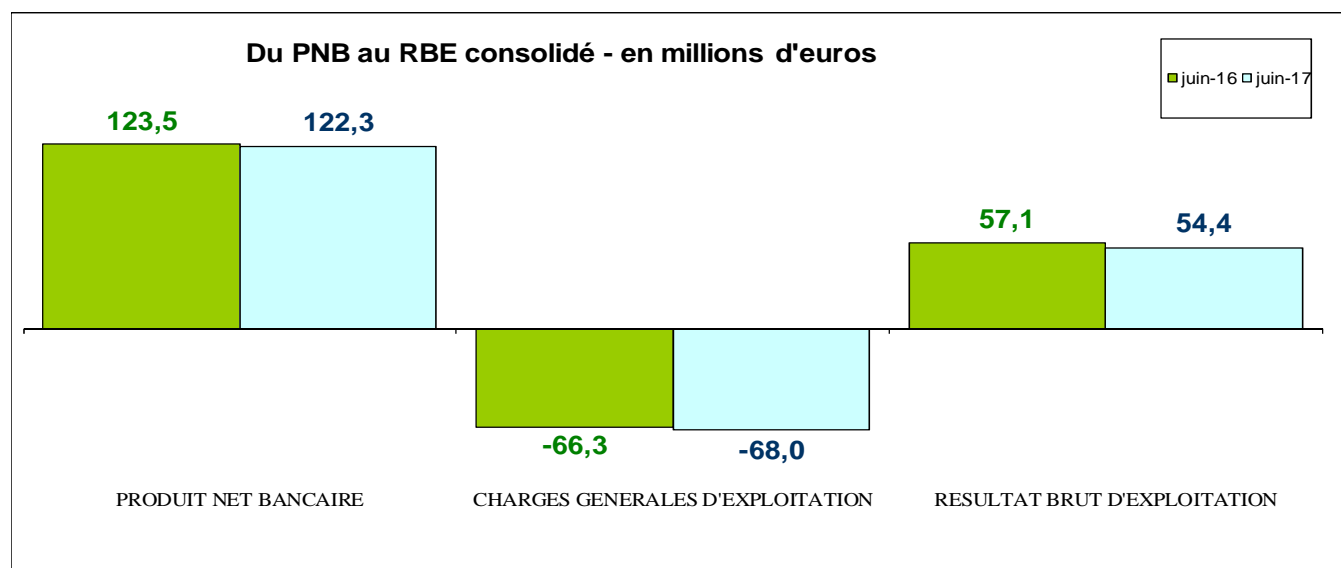
Les **charges générales d'exploitation consolidées** atteignent 66,3 millions d'euros au 30 juin 2017, en progression de 2,9 %. Cette évolution se partage entre :

→ les **frais de personnel**, progressent de 1,55 % : avec l'évolution courante des rémunérations, des charges sociales, de la comptabilisation du CICE.

→ les **autres frais administratifs**, en progression de 4,5 % mais totalement en phase avec les prévisions. Ils reflètent l'accélération de notre transformation, qui

se traduit par des investissements significatifs tant technologiques et immobiliers que de formation du personnel.

Les **dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles** représentent 1,7 million d'euros en diminution par rapport à juin 2016, avec notamment une reprise de la dépréciation d'immobilisations corporelles pour + 0,13 million d'euros.



◆ **DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION AU RESULTAT CONSOLIDE**

→ Calculé sur **base consolidée**, le résultat brut d'exploitation est de 54,4 millions d'euros en juin 2017.

→ Ce niveau de **Résultat Brut d'Exploitation** permet de couvrir :

- un **Coût du Risque** de - 4,1 millions d'euros (contre - 17,8 millions d'euros en juin 2016). Les risques sont en repli par rapport au 31 décembre 2016 avec un taux de créances douteuses et litigieuses à 2,88 % (contre 2,97 % en décembre 2016), tandis que le taux de couverture s'améliore à 61,1 % contre 60,0 % au 31 décembre 2016. Avec la comptabilisation de provisions filières, la Caisse Régionale a ainsi conservé son taux de couverture globale des risques crédits (Encours des dépréciations individuelles, collectives, et filières sur Encours de Crédits Bruts) qui s'établit à 2,90 % contre 2,93 % au 31 décembre 2016.
- l'**impôt sur les bénéfices** de 10,1 millions d'euros contre 6,5 millions d'euros en juin 2016. Cette hausse provient principalement de la variation du résultat imposable en relation avec le niveau du résultat d'exploitation et de l'application de la Loi de Finances 2017 sur la baisse du taux d'impôts dans les prochaines années.
- et de dégager un **Résultat net (part du groupe)** de 40,1 millions d'euros (contre 32,7 millions d'euros au 30 juin 2016).

→ La variation du **Résultat net consolidé - part du Groupe** par rapport au **résultat social** de + 14,7 millions d'euros s'explique notamment :

- par les effets de la variation de valorisation des instruments financiers classés en « Actifs et Passifs à la juste valeur par résultat » pour + 1,9 million d'euros,
- par les apports de résultats des autres entités du périmètre de consolidation pour + 0,2 million d'euros,
- par l'application des normes du Groupe sur IFRS 13 concernant l'évaluation du risque de non-exécution des dérivés, pour + 1,0 million d'euros,
- par la non reconnaissance des FRBG dans les normes IFRS pour + 15,0 millions d'euros,
- par l'étalement d'indemnités de remboursement anticipés payées sur avances globales pour + 1,0 million d'euros,
- par l'application de la norme IFRIC 21, sur la comptabilisation des droits, taxes qui précise notamment la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrées pour - 1,4 million d'euros,
- et par l'impact de la fiscalité différée pour - 2,7 millions d'euros.

III. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)

□ LE BILAN (COMPTES SOCIAUX)

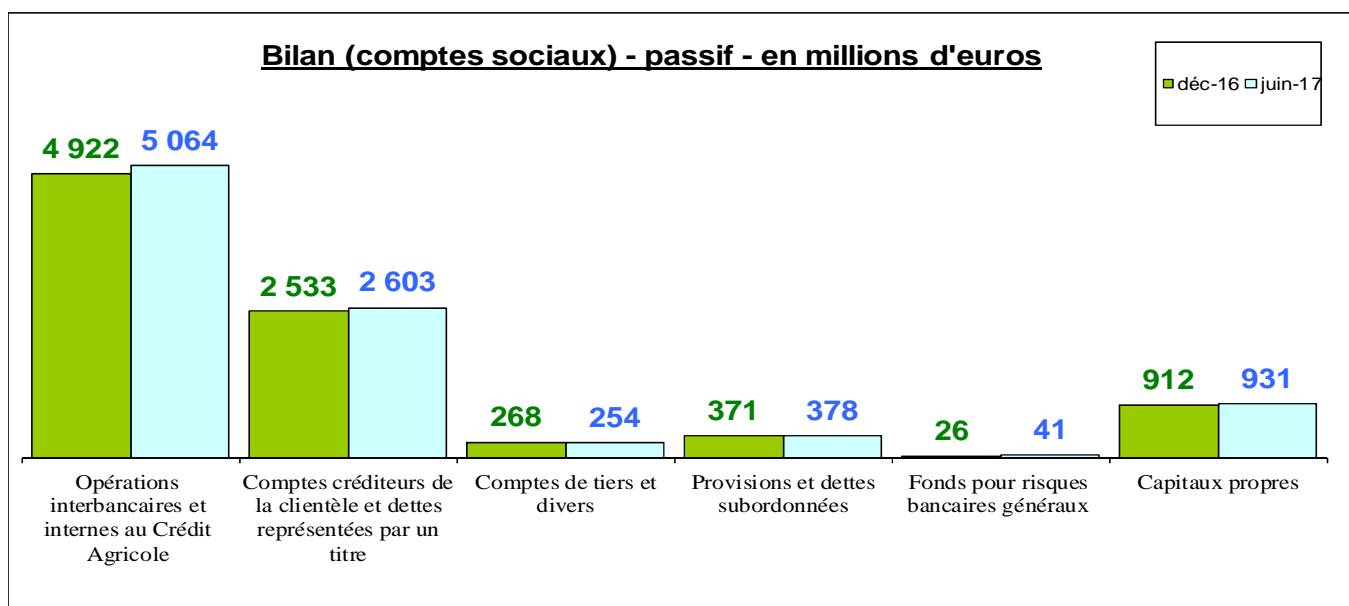
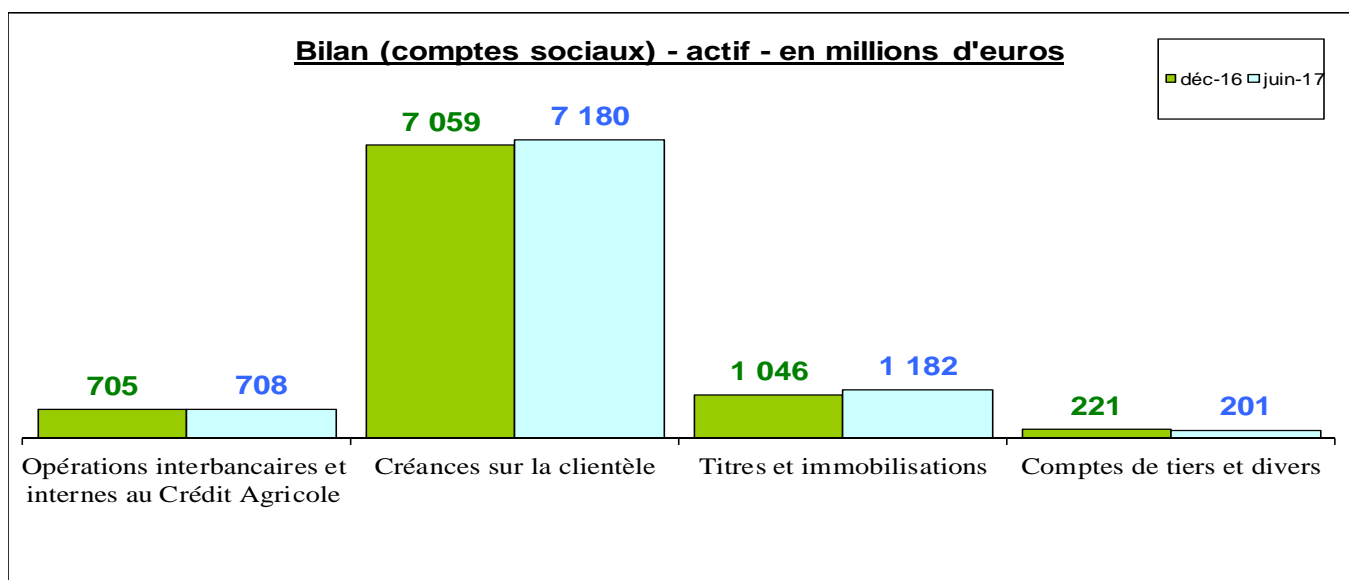
Le total du Bilan **social** au 30 juin 2017 est de 9 271 millions d'euros, soit 96,9 % du Bilan consolidé. Ainsi, les commentaires présentés ci-dessus valent aussi pour l'analyse du Bilan social. En particulier, nous retrouvons :

- à l'Actif, la part prépondérante des « créances sur la clientèle », et la variation des « opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole » et des « titres et immobilisations » consécutivement à la comptabilisation de titres reçus en pension livrée dans le cadre du repo/reverse repo.
- au Passif, les trois principaux postes qui refinancent les créances à la clientèle, avec la baisse des « comptes créditeurs de la clientèle » (+ 0,4 % qui résulte de l'évolution des comptes créditeurs à vue de la clientèle), des « opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole »

(+ 2,7 % avec l'accroissement des encours d'avances atténué par des tombées d'échéance d'emprunt en blanc) et des « dettes représentées par un titre » (+ 19,2 % en raison d'un recours plus important aux CDN interbancaires).

Notons également au Passif :

- la hausse du poste « provisions et dettes subordonnées », qui fait suite d'une part à la progression de comptes courants bloqués par les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale, et d'autre part de la baisse des provisions pour risques et charges avec l'épargne logement,
- la hausse des capitaux propres, de 18,9 millions d'euros, avec la mise en réserves du résultat conservé de 2016 (+ 26,2 millions d'euros), et avec la variation du résultat entre les deux périodes (- 7,3 millions d'euros).



Au 30 juin 2017, **l'écart entre le total bilan social et le total bilan consolidé** s'explique principalement par la valorisation des titres de participation, des OPCVM et

des BMTN structurés minorée de l'effet des impôts différés.

□ LE COMPTE DE RESULTAT (COMPTE SOCIAL)

→ Le **Produit Net Bancaire** s'établit à 117,8 millions d'euros au 30 juin 2017 : par rapport au 30 juin 2016, il est en progression de 2,0 %. Il est favorisé par certains éléments exceptionnels (reprise provisions épargne logement, plus-value externalisée sur titre de placement,...). Hors éléments exceptionnels, la baisse de la marge d'intermédiation se poursuit malgré la bonne performance commerciale (crédits habitat, consommation et dépôts à vue). La croissance des produits issus de la vente de services et d'assurances et l'accroissement des dividendes perçus de notre participation SAS Rue la Boétie, ne suffisent pas à compenser cette baisse.

Le manque à gagner sur les crédits renégociés participe à cette évolution. L'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole réalisée le 3 août 2016 se traduit par un impact défavorable lié au démantèlement du switch 1 et au coût de financement de l'investissement de la Caisse Régionale dans SACAM Mutualisation.

→ Les « **Charges de Fonctionnement** » en hausse de 2,0 % au 30 juin 2017. Elles progressent mais restent maîtrisées car parfaitement en ligne avec les prévisions. Les charges générales d'exploitation ressortent à 64,3 millions d'euros, soit une hausse de 2,5 % en année mobile en ligne avec notre budget. Cette évolution reflète

l'accélération de notre transformation, qui se traduit par des investissements significatifs tant technologiques et immobiliers que de formation du personnel.

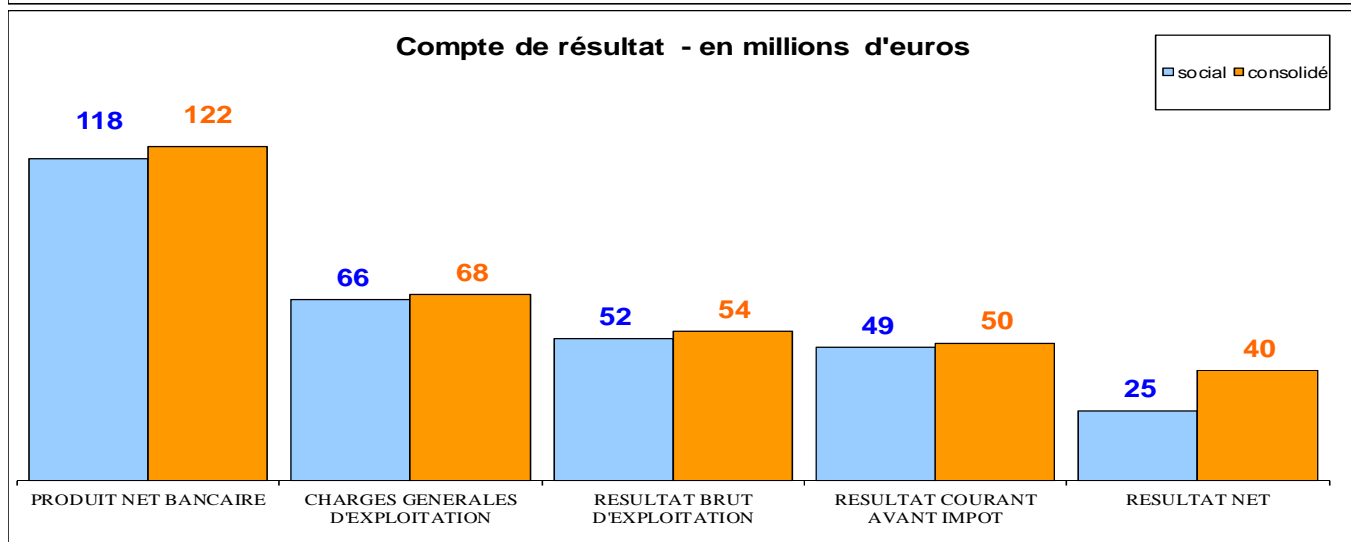
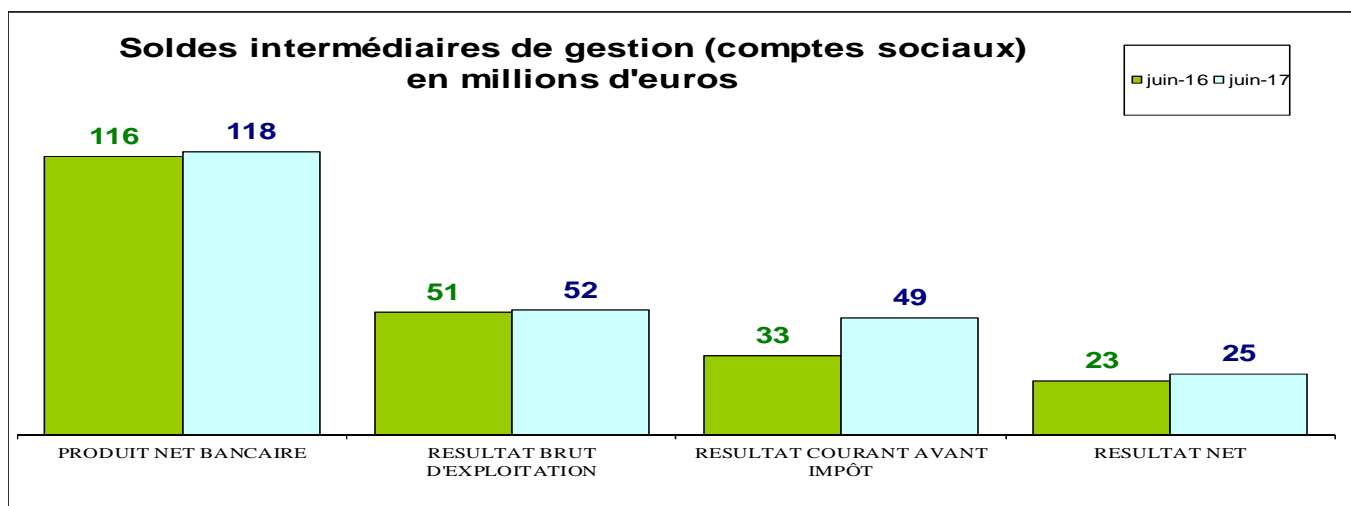
→ Le « **Résultat Brut d'Exploitation** » ressort à 51,8 millions d'euros (+ 1,8 %) et le coefficient d'exploitation s'établit à 56,05 %.

→ Le « **coût du risque** » et les dotations aux « **Fonds pour Risques Bancaires Généraux** » ressortent à 19,1 M€, dont 15,0 M€ de dotation aux FRBG. Les effets du nouveau modèle national de cotation de la banque de détail sur le calcul des provisions collective et filiales sont intégrés. Par ailleurs la Caisse Régionale a achevé le provisionnement de l'ensemble des filiales économiques les plus fragiles de son portefeuille crédits. Le taux de créances douteuses et litigieuses est en baisse à 2,93 % au 30 juin 2017 contre 3,16 % au 30 juin 2016. La Caisse Régionale a augmenté le taux de couverture globale de ses risques pour le porter à 3,51 % de ses créances au 30 juin 2017.

→ La « **charge d'impôt** » sur les sociétés ressort à 8,1 millions d'euros, en lien avec l'incidence de la variation des gains et pertes latents sur OPCVM, des provisions non déductibles et des effets des lois de finances.

→ Le **Résultat Net** s'établit à 25,4 millions d'euros.

Le graphique suivant illustre les progressions comparables des soldes intermédiaires de gestion entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.



IV. DECLARATION DE LA CAISSE REGIONALE SUR LES RISQUES

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (F) du règlement UE n° 575/2013)

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan, a formulé une déclaration d'appétence au risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 après examen du Comité des Risques. La déclaration d'appétence au risque est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration du Plan à moyen terme, le processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.

L'appétence au risque (« Risk Appetite ») de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan, représente le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque de la Caisse Régionale s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique crédit qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- l'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion Actif-Passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration d'orienter la trajectoire de développement de la Caisse Régionale en cohérence avec son Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre la Direction Générale, la Direction Finances et des Risques et le Responsable des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents.

Cette déclaration vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations

excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque,

- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale s'exprime au moyen :

➢ **d'indicateurs clés:**

- la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
- la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse Régionale pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
- le résultat, car il nourrit directement la solvabilité et constitue un élément clé de la communication financière de la Caisse Régionale ;
- le risque de crédit de la Caisse Régionale qui constitue son principal risque.

➢ **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate au Comité des Risques du Conseil d'Administration, puis au Conseil d'Administration ;
- **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté régulièrement en Comité des Risques et Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les indicateurs clefs 2017 du profil de risque de la Caisse Régionale par type de risque sont les suivants :

Indicateurs de risque		Appétence	Tolérance	Capacité
Solvabilité	Ratio CET1	15,78 %	12,92 %	9,91 %
	Evolution des parts sociales/CCI/CCA	25,0 M€	-3,34 M€	-13,37 M€
Liquidité	Ratio LCR	Jusqu'au 30/06/2017 : 85 %	Jusqu'au 30/06/2017 : 80 %	Jusqu'au 30/06/2017 : 80 %
		A partir du 1/07/2017 : 105 %	A partir du 1/07/2017 : 100 %	A partir du 1/07/2017 : 100 %
Activité	Coefficient d'exploitation	67 %	68,3 %	NEANT
Résultat	Résultat net social	32,3 M€	15,69 M€	-192,15 M€
Risque de Crédit	Coût du Risque	23,3 M€	52,83 M€	256,04 M€
	Taux de défaut (yc titrisation)	3,07 %	4,62 %	8,61 %

Au 30 juin 2017, les principaux indicateurs de la Caisse Régionale sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse Régionale. Ils n'ont

pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

V. LES FACTEURS DE RISQUES

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif interne de la Caisse Régionale du Morbihan, mis en œuvre par tous les acteurs, intervenants de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Les principales catégories de risques auxquelles la Caisse Régionale du Morbihan est exposée sont :

- **Les risques de crédit et de contrepartie** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- **Les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché. Ainsi, cette partie traitera :
 - o du risque de marché,

- o du risque de taux d'intérêt global,
- o du risque action.

- **Le risque de change**

- **Les risques de liquidité et de financement** : risques structurels de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements.

Une partie développe spécifiquement les politiques de couverture mises en œuvre à la Caisse Régionale du Morbihan.

Ensuite, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont également fournies concernant **les risques opérationnels, le risque juridique et les risques de non-conformité.**

□ LE RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan poursuit une politique rigoureuse de gestion des risques et un provisionnement prudent.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés.

• **Objectifs et politique de Gestion du risque Crédit**

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect des réglementations en vigueur s'appliquant à la distribution du crédit et au suivi des risques.

La politique mise en œuvre par la Caisse Régionale en la matière est définie par le Conseil d'Administration et formalisée dans un document énonçant des principes d'actions clairement établis relatifs à la sélection des dossiers (politique d'intervention, instruction des crédits et système décisionnel), à la diversification des risques (division et partage des risques), à la sécurité des crédits (politique de garanties, réalisation et gestion des crédits), au suivi des risques, au contrôle interne et aux procédures d'information.

Au-delà de sa stratégie d'optimisation de la qualité de la gestion de ses risques, la Caisse Régionale applique notamment les exigences réglementaires du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des règles internes au Groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle.

• **Gestion du risque de crédit**

Principes généraux de prise de risque

L'organisation de la Caisse Régionale permet essentiellement, sous le contrôle des Organes Sociaux et de la Direction Générale, de surveiller étroitement les évolutions du portefeuille et des contreparties, et d'optimiser les processus de notation, de détection et de traitement des risques.

L'organisation du traitement du risque né mis en place permet de cadencer le traitement du risque de contrepartie en fonction de l'ancienneté de l'anomalie, et d'autres critères comme la notation du client, le montant, la nature de l'anomalie et les garanties.

L'organisation risque de la Caisse Régionale comprend un secteur risque regroupant le recouvrement amiable, contentieux et juridique, et le pilotage des risques de contreparties sur la clientèle.

Le contrôle permanent de la Caisse Régionale au travers du contrôleur central des Risques crédit apporte un regard indépendant et vérifie la bonne tenue du dispositif global.

Méthodologies et systèmes de mesure du risque

Notation interne

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notations internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques. Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a défini et mis en œuvre son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A..

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant financiers que qualitatifs.

Mesure de risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et pour partie les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Dispositif de surveillance

La Caisse Régionale du Morbihan dispose d'une politique Crédit qui encadre les risques de crédit. En synthèse cette politique précise :

- La politique d'intervention: territorialité, périmètre des contreparties, entrées en relation, l'offre de financement,
- La politique de division, partage des risques et concentration individuelle,
- La politique de garantie.

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents sur le département du Morbihan.

De manière ponctuelle et dans le respect des règles de territorialité définies par le groupe Crédit Agricole dans son guide réglementaire (IV-3-A - mise à jour mai 2003), ce cadre peut être dépassé hors de son territoire (droit de suite, financement partagé avec une autre Caisse Régionale, zone de chalandise des agences limitrophes, lien étroit avec le territoire et fréquentant le département régulièrement).

La politique d'intervention de la Caisse Régionale est déclinée par marché :

- Particuliers,
- Agriculture,
- Professionnels,
- Entreprises,
- Collectivités publiques,
- Promotion immobilière.

L'organisation commerciale s'appuie sur la gestion par portefeuille des clients. Une analyse précise de la solvabilité, de la capacité de remboursement de l'emprunteur, ainsi que la cohérence du projet sont examinées systématiquement.

L'analyse de la solvabilité financière des contreparties est effectuée avec les outils référencés pour chaque marché par le groupe Crédit Agricole, conformément aux recommandations du Comité de Bâle.

Parallèlement, la Caisse Régionale développe des outils de score d'octroi et de pré-attribution sur les différents marchés, dans la mesure où ces outils satisfont aux recommandations nationales.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Concernant les engagements détenus par la Caisse Régionale, les limites sont fixées par marché et par nature d'opérations.

Le principe de l'unicité de la relation commerciale est affirmé : toutes les entités appartenant à un même groupe de risques sont gérées dans une seule agence. Si une entité relève du marché des entreprises, l'ensemble du groupe de risques est géré en agence entreprise.

La Caisse Régionale ne pourra pas prendre sur une seule contrepartie un risque qui dépasse 5 % de ses Fonds Propres prudentiels consolidés (CRD - COREP) net de Foncaris.

Le bureau du Conseil d'Administration, décide, sur recommandation et après avis du Comité des Grands Engagements pour des financements qui concerne :

- La BDE, avec une franchise de 500 milliers d'euros, les dossiers dont la demande de financement unitaire ou consolidé au niveau du Groupe de Risque Consolidé est supérieur à 5 millions d'euros (3 M€ pour les opérations d'acquisition de type LBO) hors renouvellement ou révision à la baisse de lignes de trésorerie et les demandes de financement quel que soit le montant dès que le plafond d'encours unitaire

ou consolidé au niveau du Groupe de Risque Consolidé au Crédit agricole du Morbihan est supérieur à 15 millions d'euros,

- La BDD, les dossiers hors politique crédit et les dossiers avec un EAD après projet supérieur à 2 millions d'euros, si la part du Crédit Agricole est supérieure à 60 % avec un minimum de 200 milliers d'euros.

La politique de division et de partage des risques crédit (actualisée au Conseil d'Administration une fois par an au moins) définit les règles en la matière. Une limite d'engagements par contrepartie est déterminée en tenant compte à la fois de l'encours porté par la Caisse Régionale, de sa proportion dans l'encours toutes banques et de la note Bâloise de la contrepartie.

Dès lors que la limite est atteinte, toute décision de nouveau financement relève d'une décision du bureau du Conseil d'Administration sur recommandation et après avis du Comité des Grands Engagements (sauf si le montant sollicité est inférieur à 500 milliers d'euros pour les entreprises et 200 milliers d'euros pour les autres marchés).

Le total des grands engagements (ceux qui dépassent 10 % des Fonds propres prudentiels de la Caisse Régionale) ne doit pas dépasser 8 fois le montant des fonds propres.

Les grands engagements concernés par les aspects réglementaires, ainsi que ceux qui dépassent 10 millions d'euros avant application des principes de pondération, font l'objet d'un rapport au moins annuel au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, la Caisse Régionale présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A..

Après examen, au sein d'un Comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale du Morbihan (en général à 50 %).

La Caisse Régionale du Morbihan a déterminé pour une période de 3 ans (2015-2017) le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil s'établit à 25 millions d'euros.

Tous les dossiers garantis par Foncaris, ou éligibles, sont présentés une fois par an au Bureau du Conseil d'Administration.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale du Morbihan est indemnisée sur sa perte résiduelle à hauteur de la quotité couverte (généralement 50 %) après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours. Les encours concernés par Foncaris s'élèvent à 84,5 millions d'euros pour une garantie à hauteur de 42,2 millions d'euros.

Processus des revues de portefeuille et suivi sectoriel

Un suivi des encours par filières est présenté trimestriellement au Comité Stratégique des Risques de la Caisse Régionale et annuellement au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Sont concernées les filières agricoles (lait, porc,...) et professionnelles (santé, commerce, bâtiment, CHR...).

Processus de suivi des contreparties

Le système de surveillance des contreparties s'appuie sur des processus normalisés de traitement des risques avérés, par des spécialistes intégrés au sein de la Direction des Crédits, puis au-delà de seuils définis (ancienneté et encours au Crédit Agricole du Morbihan) par des spécialistes du service Risques.

Le portefeuille des risques de crédit bénéficie d'un pilotage issu des données extraites du système d'information. L'évolution de la situation des risques pour la Caisse Régionale, par marché (approche détaillée) et par secteur géographique (agences et secteurs d'agences) et le suivi des indicateurs clés sont mis en évidence dans les tableaux de bord mensuels analysés par la Direction Générale et par tous les acteurs concernés, notamment par les Directions chargées des Finances et des Risques, de la Distribution, des Crédits et des Contrôles Périodiques et Permanents. Les chiffres-clés de la situation des risques et les passages en pertes sont présentés au Conseil d'Administration semestriellement. A périodicité régulière, notamment après chaque arrêté de fin de trimestre civil, un Comité stratégique des Risques présidé par le Directeur Général examine l'évolution des indicateurs clés de la Caisse Régionale ainsi que ceux des zones de vulnérabilité et décide de toute action propre à corriger une dégradation ou à optimiser les résultats.

Les contreparties gérées au quotidien par le réseau ou par des services spécialisés du Siège, selon la typologie des dossiers, font l'objet notamment d'une surveillance.

La surveillance s'exerce aussi lors :

- de la réalisation régulière de revues de portefeuille effectuées par la Direction des Crédits portant sur les plus grosses contreparties, les risques latents détectés notamment à partir des indicateurs issus des données Bâloises et les dossiers sensibles ou douteux litigieux.
- du Comité des Risques sur la base de critères définis ou validés par le Contrôle Permanent de la Caisse Régionale.

Processus de suivi des risques

A périodicité mensuelle, un Comité des Risques présidé par le Directeur des Finances et des Risques étudie et émet des recommandations sur les dossiers ciblés suivant des critères prédéfinis par la direction Finances et Risques en relation avec le responsable des contrôles permanents et des risques. Une synthèse des revues de portefeuille y est également régulièrement présentée.

A périodicité trimestrielle, un Comité des Grands Risques présidé par le Directeur Général étudie et émet des recommandations sur les dossiers dont les engagements sont supérieurs à 5 millions d'euros et selon des critères définis.

A périodicité trimestrielle, un Comité de pilotage et des usages Bâlois, présidé par le Directeur Adjoint, étudie les évolutions des notations et les impacts des évolutions éventuelles du domaine.

La Caisse Régionale optimise son action en s'appuyant sur les apports d'informations et d'usages Bâlois, et notamment sur les systèmes de notations internes. Une communication complète et régulière est effectuée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration sur le déploiement des outils et processus Bâlois.

Ainsi, la gestion des concepts constitués par les groupes de risques, les classes et segments de notation et le défaut, ainsi que la constitution des bases d'historisation sont opérationnels, sur la base des cahiers des charges validés avec Crédit Agricole S.A.. La Caisse Régionale actualise en permanence la cartographie de ses risques sur la banque de détail (notamment les particuliers, les agriculteurs, les professionnels).

La banque des entreprises bénéficie d'un système de notation spécifique fonctionnant en mode récurrent

validé par Crédit Agricole S.A., s'appuyant sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative corrigée par la taille du chiffre d'affaires et l'intégration dans un Groupe de Risques pour les entreprises, pour les professionnels de l'immobilier et pour les collectivités publiques.

Le système de surveillance des contreparties s'appuie aussi sur des processus normalisés de détection et de gestion des comptes et des crédits en anomalie, de détection des risques potentiels et de traitement des risques latents ou avérés, ou des services centraux.

La couverture des risques crédit est assurée au-delà de la couverture individualisée par la constitution :

- d'une provision collective pour risque crédit correspondant aux cumuls des pertes attendues (calculées sur les données issues des outils et processus Bâlois) sur les contrats non douteux litigieux portant des notations dégradées révélatrices de fortes probabilités de défaillance à un an, à la fois pour la banque de détail et pour la banque des entreprises.
- d'une provision filière pour risque de crédit déterminée sur la base de stress des notations clientèle.

La constitution des provisions collectives résulte de l'application stricte du nouveau modèle, applicable à compter de juin 2017, défini par Crédit Agricole S.A..

Avis Risque indépendant

Un avis de la filière risque est porté à la connaissance de l'entité délégataire préalablement à sa décision pour les dossiers les plus significatifs.

Les demandes de crédit sur les contreparties les plus exposées font l'objet d'un avis préalable du directeur des Finances et des Risques ou de son représentant.

Il s'agit :

- pour les demandes de crédit de plus de 500 milliers d'euros sur la Banque des entreprises :
 - o des engagements après projets supérieurs à 10 millions d'euros quelle que soit la notation du client,
 - o ou des engagements après projet supérieurs à 5 millions d'euros,
 - si note inférieure ou égale à D,
 - ou si opération de LBO.
- Pour la Banque de détail :
 - o des dossiers de financement supérieurs à 2 millions d'euros (part Crédit Agricole du Morbihan).

Avis Responsable des contrôles permanents et des risques

Tous les dossiers en dérogation à la politique crédit font l'objet d'un avis préalable du Responsable des contrôles permanents et des risques ou de son représentant.

Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

La Caisse Régionale applique une politique de garantie différenciée suivant les marchés de financement :

- sur le marché des particuliers : la Caisse Régionale a la volonté de développer l'ensemble des garanties éligibles à la collatéralisation des crédits (hypothèques, PPD, assurance CAMCA) sur le financement de l'habitat,
- sur les marchés de l'agriculture et des professionnels : la Caisse Régionale préconise un niveau minimum de couverture selon le niveau de notation Bâlois de l'emprunteur. Les principales garanties concernent les nantissements, les

privilèges de prêteurs de deniers, les hypothèques, les warrants ou les gages,

- sur le marché des entreprises : la Caisse Régionale prend les garanties en fonction de l'appréciation du risque du dossier. Par ailleurs, la Caisse Régionale présente systématiquement à FONCARIS les engagements supérieurs à 25 millions d'euros,
- sur le marché des collectivités publiques : les garanties sont prises en fonction de l'appréciation du risque du dossier.

Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a aucune exposition à la vente ou à l'achat de CDS.

• Exposition

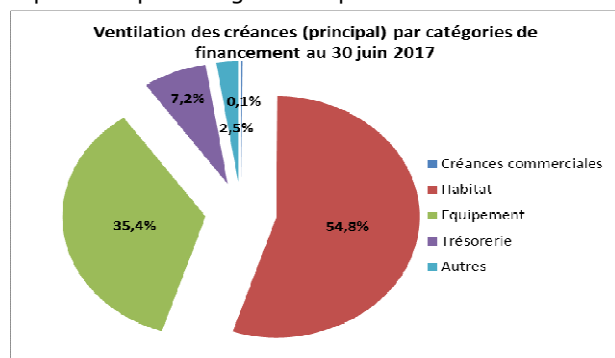
Concentration

Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité. Cela ne justifie donc pas la production d'une information par zone géographique.

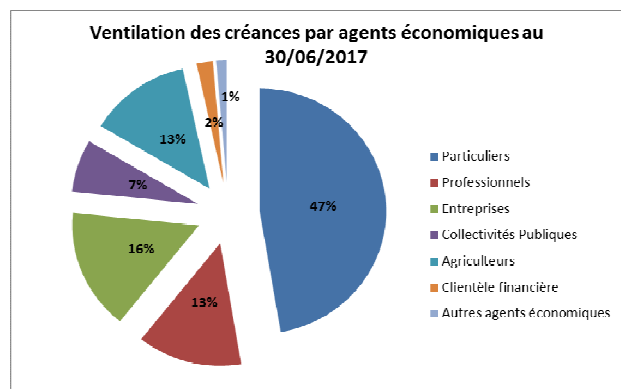
Diversification du portefeuille par catégorie de créances (Base sociale - hors créances rattachées)

L'encours brut des prêts et créances sur la clientèle par catégorie de créances (hors créances rattachées) s'élève à 7 291 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 7 169 millions d'euros au 31 décembre 2016). La répartition par catégorie est présentée ci-dessous :



Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique (Base sociale - hors créances rattachées)

La ventilation des encours bruts des créances par agent économique est la suivante :



L'encours est en progression de 121,2 millions d'euros depuis le 31 décembre dernier. Après retraitement des rechargements de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » et du « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » l'encours de crédit est en progression de 136,0 millions d'euros.

Qualité des encours

Analyse des prêts par créances

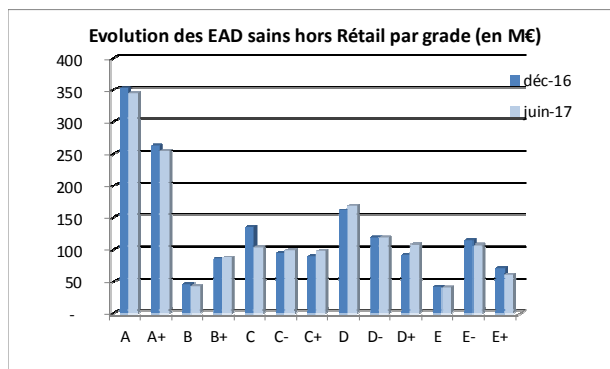
Selon les normes applicables, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Au 30 juin 2017, le montant brut des actifs financiers en « prêts et avances » en souffrance ou dépréciés individuellement ressort à 253,3 millions d'euros pour un montant net déprécié à 83,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, ces montants ressortaient respectivement à 264,2 millions d'euros et 86,9 millions d'euros, soit en recul brut de 4,1 %. Les dépréciations collectives d'actifs financiers ressortent à 84,6 millions d'euros (dont dépréciations sur risques sectoriels pour 70,5 millions d'euros), contre 84,3 millions d'euros (dont dépréciations sur risques sectoriels pour 55,5 millions d'euros) au 31 décembre 2016 (cf paragraphe 5.3 des Comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2017).

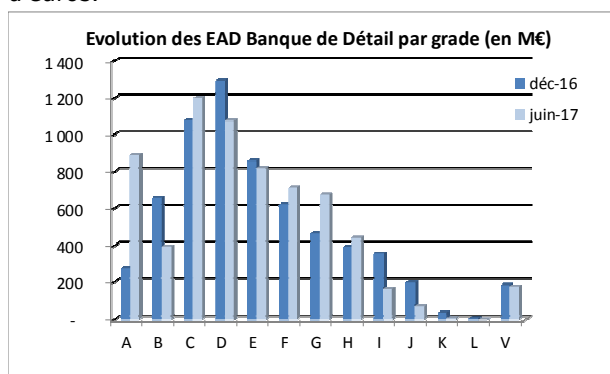
Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 30 juin 2017, tous les emprunteurs sont notés par les systèmes de notation interne, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1 636 millions d'euros.



Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients, banque de détail, soit 6 639 millions d'euros.



Dépréciation et couverture du risque

Les dépréciations sur base individuelle

L'encours des Créances Douteuses et Litigieuses est en repli, à 213,9 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 216,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Dans le même temps, l'encours total de créances en brut progresse de 1,69 %. En conséquence, le taux de Créances Douteuses et Litigieuses s'établit à 2,93 % à fin juin 2017, contre 3,01 % à fin décembre 2016. Les créances douteuses et litigieuses sont dépréciées à hauteur de 130,9 millions d'euros. Le taux de couverture ressort à 61,2 % en juin 2017, contre 60,0 % en décembre 2016.

La ventilation du taux de CDL et des provisions par agents économiques est la suivante :

	Taux de CDL		Taux de couverture	
	12-2016	06-2017	12-2016	06-2017
Particuliers	1,57 %	1,48 %	45,8 %	44,6 %
Professionnels	4,79 %	4,45 %	53,6 %	54,0 %
Entreprises	5,74 %	5,91 %	69,4 %	71,3 %
Collectivités Publiques	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Agriculteurs	3,75 %	3,75 %	62,4 %	65,5 %
Total	3,01 %	2,93 %	60,0 %	61,2 %

Les dépréciations sur base collective

La Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur base collective dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à maturité des transactions en utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD). Ces dépréciations intègrent les effets du nouveau modèle national de calcul de la provision collective et filières. Au 30 juin 2017, le montant de la dépréciation collective Bâle II ressort à 14,1 millions d'euros complétée par une dépréciation sectorielle de 70,5 millions d'euros.

Le ratio BALE III

Afin de renforcer la résistance du secteur bancaire et sa capacité à absorber les chocs des crises économiques, un nouveau ratio de solvabilité a été mis en place au 1^{er} janvier 2014. Son calcul est effectué dans un cadre réglementaire, issu de l'adoption des principes de Bâle III, communément désigné sous le terme de CRD (« Capital Requirement Directive »). Calculé sur base consolidée, il est de 15,27 % au 30 juin 2017 contre 15,96 % au 31 décembre 2016.

Les grands risques

Au regard de la définition d'un grand risque, définit comme un risque client qui excède 10% des fonds propres de l'établissement prêteur, les limites de risques à respecter sont les suivantes :

- à 25 % des fonds propres nets pour les crédits consentis à un même emprunteur,
- et à 8 fois les propres nets pour les sommes des grands risques.

Un dossier est à déclarer dans le cadre de ce dispositif, pour un montant correspondant à 24,9 % des fonds propres prudentiels de la Caisse Régionale.

Le coût du risque

Le « **coût du risque** » sur base consolidée atteint -4,1 millions d'euros. Les risques sont en retrait par rapport au 31 décembre 2016 avec un taux de créances douteuses et litigieuses à 2,88 % (contre 2,97 % en décembre 2016), tandis que le taux de couverture s'améliore à 61,1 % contre 60,0 % au 31 décembre 2016. Avec la comptabilisation de provisions collectives et filières, la Caisse Régionale a ainsi stabilisé son taux de couverture globale des risques crédits (Encours des dépréciations individuelles, collectives, et filières sur Encours de Crédits Bruts) qui s'établit à 2,90 % contre 2,93 % au 31 décembre 2016.

Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La Caisse Régionale du Morbihan dispose d'une politique annuelle qui encadre les risques de contrepartie sur titres et dérivés. Cette politique a été validée au Conseil d'Administration du 24 février 2017. En synthèse, cette politique précise :

- la nature des engagements autorisés :
 - o cash,
 - o dérivés,
 - o swaps intermédiation clientèle.
- les contreparties autorisées :
 - o en priorité, les contreparties du groupe Crédit Agricole,
 - o éventuellement, des contreparties hors Groupe - mais recommandées par le Groupe central (due-diligence Amundi).
- les limites cash suivantes :
 - o Prêts : exclusivement auprès de Crédit Agricole S.A. limité à 100 % des excédents de fonds propres et des excédents de ressources monétaires,
 - o Titres d'investissement et de placement :
 - Type d'instrument : la Caisse Régionale s'est fixée des limites qui prennent en compte plusieurs facteurs tels que : la notation, le pays, le secteur d'activité, le type d'instrument, la durée d'échéance, le taux d'emprise dans le fonds et un montant maximum par contrepartie.
- les limites dérivés suivantes :
 - o Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux et de refinancement : exclusivement avec une contreparties du Groupe sans limite de montant, et une contrepartie hors Groupe sans limite de durée initiale maximum.
 - o Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux pour la couverture des « passifs financiers à la JV » (gestion extinctive) : exclusivement avec trois contreparties hors Groupe dans une limite de durée initiale par contrepartie limitée à 20 ans.
 - o Dans le cadre des opérations d'intermédiation clientèle :
 - Contrepartie Groupe : limitée à une contrepartie sans limite de montant ni de durée,
 - Contrepartie hors Groupe : limitée à une contrepartie avec une limite en durée initiale de 20 ans. contrepartie.
- les limites sur repo et reverse repo :
 - o Repo : une opération engagée avec une contrepartie accroît l'exposition de cette contrepartie de 10 % du montant de l'opération,
 - o Reverse repo : une opération engagée avec une contrepartie accroît l'exposition de cette contrepartie de 10 % du montant de l'opération,

- En conséquence, une opération de repo/reverse repo avec une contrepartie accroît l'exposition à cette contrepartie de 20 % du montant de cette opération.
- les limites globales hors Groupe cash et dérivés suivantes :
 - Limite globale : le total des risques pondérés des contreparties hors Groupe doit être inférieur à 100 % des fonds propres prudentiels.
 - Limite par contrepartie : le total des risques pondérés d'une contrepartie hors groupe doit être inférieur à 10 % des fonds propres prudentiels.
 - Limite par contrepartie : le total des risques pondérés d'une contrepartie doit être inférieur à 5 % de ses fonds propres.
 - Limite par contrepartie : le total des risques pondérés d'une contrepartie doit être limité au regard de son activité et à sa notation.

□ **LE RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts,
- les taux de change,
- le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les capitaux propres.

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

Au niveau central

La Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marchés à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Les principaux organes de suivi des risques de marchés de niveau Groupe sont :

- le Comité des Risques Groupe (CRG),
- le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR),
- le Comité Normes et Méthodologies.

Au niveau de la Caisse Régionale

Le principal organe de suivi des risques de marchés de niveau local est le Comité Financier.

- il se réunit au minimum onze fois par an,
- il associe le Directeur Général, le Directeur Adjoint, le Directeur Financier, le Responsable du Secteur Pilotage-Gestion-Finances, le Responsable du secteur Comptable, le Responsable du Contrôle Permanent, le Gestionnaire Actif/Passif, le Responsable du Pôle Gestion Financière et du Pôle Middle Office des Coopérations Bretonnes, le gestionnaire Middle Office du pôle des Coopérations Bretonnes et le contrôleur des risques financiers,

- les modalités de suivi et de reporting, avec notamment :
 - présentation trimestrielle au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Morbihan,
 - présentation trimestrielle au Comité Financier de la Caisse Régionale du Morbihan,
 - présentation une fois par trimestre à l'Organe Central, au titre de la déclaration des risques interbancaires.

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale respecte les limites par contrepartie tandis que les limites globales hors Groupe cash et dérivés représentent environ 55,6 % des fonds propres prudentiels.

• **Le risque pays**

La Caisse Régionale n'est pas concernée par le risque pays.

- le responsable du Contrôle Permanent accède à l'ensemble des dossiers présentés et des comptes-rendus,
- le Comité traite l'ensemble des sujets relatifs aux risques de marché, risque de taux, risque de liquidité, risque de contrepartie,
- pour chaque nature de risques, le Comité intervient sur les définitions des politiques annuelles, pour validation en Conseil d'Administration, sur les suivis et révisions des limites, sur les opérations à effectuer.

Au niveau des filiales

La Caisse Régionale détient les filiales suivantes :

- SCI KER ATLANTICA :
 - la gérance est assurée par M. Pierre-Louis BOISSIERE, Directeur Général de la Caisse Régionale,
 - détenue à 99,5 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
 - le total Bilan au 31 décembre 2016 est de 5,9 millions d'euros,
 - le commissariat aux comptes est assuré par QANTALIS,
 - cette SCI porte un immeuble qui héberge d'une part les équipes d'études informatiques du GIE CA Technologies et Services et d'autre part la Banque Privée et le Centre d'Affaires de la Caisse Régionale du Morbihan,
 - cette filiale n'est pas concernée par le risque de marché.
- SCI de KERANGUEN :
 - la gérance est assurée par M. Pierre-Louis BOISSIERE, Directeur Général de la Caisse Régionale,
 - détenue à 99,89 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
 - le total Bilan au 31 décembre 2016 est de 22,4 millions d'euros,
 - le commissariat aux comptes est assuré par QANTALIS,
 - cette SCI porte des immeubles qui hébergent le Siège et certaines agences de la Caisse Régionale,
 - cette filiale n'est pas concernée par le risque de marché.
- SAS MORBIHAN PARTICIPATIONS :
 - présidée par M. Pierre-Louis BOISSIERE, Directeur Général de la Caisse Régionale,
 - détenue à 100,00 % par la Caisse Régionale du Morbihan,

- o le total Bilan au 31 janvier 2017 103,2 milliers d'euros,
- o son activité consiste à prendre des participations dans toute société liée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan,
- o cette filiale n'est pas concernée par le risque de marché.
- SARL SOCIETE de DEVELOPPEMENT du PORT du CROUESTY :
 - o la gérance est assurée par M. Pierre-Louis BOISSIERE, Directeur Général de la Caisse Régionale,
 - o détenue à 99,97 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
 - o le total Bilan au 31 mars 2017 est de 93,5 milliers d'euros,
 - o son activité consiste à prendre des participations dans des programmes immobiliers du Morbihan,
 - o cette filiale n'est pas concernée par le risque de marché.

Un reporting complet est réalisé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de chaque filiale en présence du Commissaire aux comptes.

• **Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

Le risque de marché résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Objectif et politique du risque de marché

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les sources de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de marché résident essentiellement dans l'activité du placement des excédents de fonds propres, après emplois en immobilisations et titres de participations.

Les objectifs de la gestion du risque de marché consistent, en respectant les besoins de constitution de réserves éligibles dans le cadre de la mise en œuvre du ratio LCR, à concilier une contribution cible de la gestion des excédents de fonds propres au Produit Net Bancaire de la Caisse Régionale, avec un niveau de risque pris encadré et suivi régulièrement.

Ainsi, la démarche de maîtrise des risques de marché repose sur les principales étapes suivantes :

- une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle de placement des excédents de fonds propres, qui actualise notamment :
 - ⇒ les critères de gestion,
 - ⇒ les produits et contreparties autorisés,
 - ⇒ des limites et seuils d'alerte,
- les valorisations du portefeuille et les situations par rapport aux limites et alertes sont présentées et commentées au minimum chaque mois en Comité Financier, en présence de la Direction Générale. Des opérations d'achat ou de vente sont décidées en Comité Financier,
- la Direction Financière est chargée de veiller à la mise en œuvre des opérations d'achat ou de vente

validées, en relation avec le Responsable Gestion Financière de la Caisse Régionale. Il est rendu compte de ces opérations au Comité Financier suivant,

- chaque fois que nécessaire, et au minimum 4 fois par an à l'occasion de la présentation des comptes trimestriels, le Directeur Financier communique sur les résultats de la gestion des excédents de fonds propres auprès du Conseil d'Administration.

Le Responsable des Contrôles Permanents et de la Conformité participe au Comité Financier.

Mesure et encadrement du risque de marché

L'encadrement des risques de prix de la Caisse Régionale du Morbihan repose sur la combinaison de deux dispositifs :

- les stress scénarii,
- les seuils d'alerte et limites.

Les stress scénarii:

Les calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires.

Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé.

Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

2 scénarii ont été retenus pour le suivi du risque de marché : le Stress Groupe et le Stress adverse 1 an.

Ces scénarii s'appliquent sur des horizons de temps longs et sont plus contraignants que les dispositifs de suivis précédemment mis en œuvre.

Les limites

La politique annuelle de gestion des excédents de fonds propres a défini les limites suivantes :

- la Caisse Régionale s'autorise des placements en titres dans la limite de l'excédent des fonds propres sociaux tels que définis par le Groupe,
- la Caisse Régionale ne s'autorise pas de détenir un portefeuille de négociation,
- la Caisse Régionale s'autorise des opérations de couverture sur les titres comptabilisés en titres d'investissement,
- le risque de marché du portefeuille est encadré comme suit :
 - o perte potentielle maximum en montant,
 - o pertes globales en cas de scénario catastrophe,
 - o écart entre le rendement observé et le rendement attendu.

A l'arrêté au 30 juin 2017, l'ensemble des limites a été respecté.

Les seuils d'alerte

Un système de reporting et de suivi mensuel est mis en place pour surveiller l'évolution de ces actifs. Pour chaque limite ci-dessus un dispositif de seuils d'alerte a été défini, il comprend :

- un premier seuil d'alerte au Comité Financier,
- et un second seuil d'alerte au Conseil d'Administration.

A compter du 30 juin 2016, la Caisse Régionale a défini un nouveau dispositif de limites présenté ci-dessous

(limites sur le portefeuille Titres Placement dans sa globalité) :

Stress Groupe 2016 et le Stress adverse 1 an :

Adverse 1 an AFS	Adverse Groupe AFS	Adverse Groupe HTM	Adverse 1 an TP
-21 M€	-20 M€	-27 M€	-15 M€

Contrôles et reporting

Ce dispositif de mesure et d'encadrement des risques de prix donne lieu à des contrôles et reporting réguliers :

- Au premier degré, le suivi des risques de prix est réalisé mensuellement et présenté en présence de la Direction Générale lors du Comité Financier. Ainsi, chaque mois, le reporting traite notamment des points suivants :
 - o opération Front Office de la période écoulée,
 - o suivi des placements rendement/risque,
 - o suivi des limites opérationnelles.

Enfin, les éléments clés (allocation, limites, rendement...) sont repris dans le Tableau de Bord du Pôle Middle Office des coopérations bretonnes, à destination de la Direction Générale et du Contrôle Permanent.

- Au second degré, le Pôle Middle Office des coopérations Bretonnes, rattaché hiérarchiquement de façon indépendante au responsable du Pôle Gestion Financière des coopérations Bretonnes, procède mensuellement à la valorisation de l'ensemble des titres détenus et au rapprochement des différents chiffres avec ceux du Front Office et ceux enregistrés en Comptabilité par le Back Office Marchés. Ces contrôles sont formalisés dans le Tableau du Pôle Middle Office, qui formalise

□ **LE RISQUE ACTION**

Le **risque action** trouve son origine dans les activités de trading et d'arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

Risques sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Les encours d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont détaillés au paragraphe 5.1 des Comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2017.

Risques sur actions provenant des portefeuilles de placement

Les encours d'actifs financiers disponibles à la vente

□ **LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

Au niveau central

La Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marchés à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Les principaux organes de suivi des risques de marchés de niveau Groupe sont :

- le Comité des Risques Groupe (CRG),
- le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR),
- le Comité Normes et Méthodologies.

également le respect des décisions prises (achat ou vente), dans le cadre des délégations données.

De plus, chaque trimestre, la Caisse Régionale procède au rapprochement formalisé du résultat de la gestion financière et du résultat intégré en comptabilité.

Ce rapprochement fait l'objet d'un reporting dédié lors du Comité Financier trimestriel, qui met en évidence, pour chaque classe de volatilité :

- le résultat comptabilisé,
- le stock de plus-values latentes au 1er janvier,
- le stock de plus-values latentes à la date d'arrêté trimestriel,
- le résultat financier produit par la gestion financière,
- le contrôle : résultat financier = résultat comptable + delta PV latentes + delta provisions éventuelles.

Enfin, depuis fin 2013, la Caisse Régionale applique les recommandations de la mission de l'ACPR (conduite par Mr CORDIER) sur les opérations de marché pour compte propre en ventilant ces titres en 4 portefeuilles :

- Opérations internes au Crédit Agricole,
- Opérations développement régional,
- Opérations pour compte propre,
- Opérations en gestion extinctive.

Un reporting de cette ventilation est effectué lors de chaque fin de trimestre.

• **Exposition**

Exposition au risque de marché

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur l'excédent de ses fonds propres après financement de ses immobilisations et de ses participations. Le montant moyen ainsi exposé ressort à 189,3 millions d'euros pour l'année 2017 (à rapprocher d'un total bilan proche de 9,3 milliards d'euros).

sont détaillés au paragraphe 5.2 des Comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2017. A l'intérieur de la rubrique « actions et autres titres à revenu variable », l'encours du portefeuille actions est de 4,5 millions d'euros au 30 juin 2017.

Actions d'autocontrôle

Les encours concernés sont décrits au paragraphe G du présent rapport semestriel, chapitre « Informations relatives à l'utilisation du programme de rachat CCI en application des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du règlement de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 ».

Au niveau de la Caisse Régionale

Le principal organe de suivi des risques de marchés de niveau local est le Comité Financier.

- il se réunit au minimum onze fois par an,
- il associe le Directeur Général, le Directeur Adjoint, le Directeur Financier, le Responsable du Secteur Pilotage-Gestion-Finances, le Responsable du secteur Comptable, le Responsable du Contrôle Permanent, le Gestionnaire Actif/Passif, le Responsable du Pôle Gestion Financière et du Pôle Middle Office des Coopérations Bretonnes, le gestionnaire Middle Office du pôle des Coopérations Bretonnes et le contrôleur des risques financiers,
- le responsable du Contrôle Permanent accède à l'ensemble des dossiers présentés et des comptes-rendus,

- le Comité traite l'ensemble des sujets relatifs aux risques de marché, risque de taux, risque de liquidité, risque de contrepartie,
- pour chaque nature de risques, le Comité intervient sur les définitions des politiques annuelles, pour validation en Conseil d'Administration, sur les suivis et révisions des limites, sur les opérations à effectuer.

• **Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de taux d'intérêt global**

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts.

Objectif et politique du risque de taux

Les objectifs de la gestion du risque de taux d'intérêt global sont actualisés au minimum une fois par an dans le cadre de la politique annuelle de gestion du risque de taux. Il s'agit au final de s'assurer :

- d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux,
- et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition, après prise en compte dans l'analyse :
 - ⇒ des phénomènes saisonniers,
 - ⇒ des autres politiques en cours (avances globales, déficit),
 - ⇒ de l'inversion possible du sens des GAPS,
 - ⇒ du contexte de taux et de marché,
- de la comparaison du coût de portage de la couverture par rapport au coût réel du risque de taux auquel est exposée la Caisse Régionale.

Les sources de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux résident essentiellement dans l'activité crédit (qui représente plus de 80 % de l'actif du bilan) et dans les modes de refinancement mis en œuvre au passif, qui ne sont pas exactement adossés en termes de durée et /ou de nature de taux.

Méthodologie du risque de taux

L'outil de mesure du risque de taux d'intérêt global est l'outil national CRISTAUX II, déployé dans la Caisse Régionale en cours d'année 2008. Les GAPS sont ainsi désormais calculés mensuellement (exceptions faites du Gap au 31 juillet qui n'est pas publié et du premier semestre 2017 où les GAPS ont été calculés trimestriellement).

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global est celui du portefeuille Bancaire (Banking Book).

La méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAPS de taux, dans une approche GAPS statiques.

Les indicateurs de mesure utilisés sont les GAPS taux fixe, inflation et équivalent Delta.

Les hypothèses et modèles d'écoulement appliqués correspondent aux conventions d'écoulement nationales, conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A. et aux conventions locales validées par la Caisse Régionale.

Les sources des données sont pour l'essentiel directement ou indirectement les données comptables (interfaces éventuelles).

L'outil est alimenté par le Pôle Gestion Financière des coopérations Bretonnes. A cette occasion, les contrôles de premier degré sont effectués :

- rapprochement avec le Bilan et Hors Bilan comptables,
 - rapprochement Collecte/Crédits/Fonds Propres,...
- Les contrôles de second degré, second niveau sont réalisés par le service « Contrôle Permanent ».

Le dispositif de limites du risque de taux est révisé au minimum une fois par an.

Crédit Agricole S.A. demande que les Caisses Régionales prennent en compte de nouvelles recommandations en termes de limites, à savoir :

- une limite en VAN : l'impact maximum en Valeur Actuelle Nette pour un choc de taux de 200 pb à la hausse ou à la baisse sur 30 ans doit être inférieur à 10 % des fonds propres prudentiels,
- des limites de concentrations appelées limites en GAPS fixées de telle sorte qu'un choc de + 200 bp se traduise par :
 - o un impact inférieur à 5 % du PNB d'activité sur les deux prochaines années,
 - o un impact inférieur à 4 % du PNB d'activité sur les années 3 à 10.

Cette évolution est intégrée aux présentations à la Direction Générale lors des Comités Financiers.

Gestion du risque de taux

La gestion du risque de taux s'appuie sur les principales étapes suivantes :

- une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle du risque de taux, qui actualise notamment les limites recommandées par Crédit Agricole S.A.,
- à périodicité mensuelle, le gestionnaire actif-passif actualise le calcul des GAPS de taux, et confronte les résultats aux limites recommandées,
- les résultats de chaque calcul de GAPS sont présentés et commentés en Comité Financier, en présence de la Direction Générale. Des opérations de couverture sont décidées en Comité Financier,
- la Direction Financière est chargée de veiller à la mise en œuvre des opérations de couverture validées, en relation avec le Responsable Gestion Financière de la Caisse Régionale. Il est rendu compte de ces opérations au Comité Financier,
- au-delà de la validation de la politique annuelle, une information au Conseil d'Administration est assurée trimestriellement, conformément aux prescriptions réglementaires. Le Directeur Financier assure cette information.

Le Comité Financier, qui procède à l'analyse régulière des résultats du risque de taux et à la validation des opérations proposées liées aux couvertures, se réunit à fréquence mensuelle (et plus souvent si besoin en fonction de l'actualité des marchés financiers).

Le Responsable des Contrôles Permanents et de la Conformité participe au Comité Financier.

• **Exposition**

Exposition au risque de taux

La dernière mesure du risque de taux présentée en Comité Financier en juillet 2017 correspond au calcul mensuel de fin juin 2017.

Il s'agit du calcul des GAPS, synthétique, en approche statique, à partir de CRISTAUX II.

Les résultats obtenus pour les prochaines années sont les suivants :

En M€	2017	2018	Moyenne 2019 à 2022
GAP EUR	-152	-132	-99

Ainsi, les calculs mettent en évidence le montant réduit des GAPS.

Sur la base du GAP au 30 juin 2017, en cas de hausse de 2 % de la courbe des taux euros, l'impact de la valeur actuelle nette de la perte encourue mesurée par les GAPs des trente prochaines années ressort à -

47,0 millions d'euros, soit 6,9 % des fonds propres prudentiels mesurés en décembre 2016 (pour une recommandation du Groupe Crédit Agricole S.A. inférieure à 10 %).

❑ **LE RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale du Morbihan n'est pas concernée par le risque de change.

❑ **LE RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Jusqu'à l'obtention de cette validation, et depuis le 30 juin 2010, l'approche standard s'applique. Le passage en approche avancée ne dispensera pas de continuer à calculer le ratio standard.

• **Objectif et politique du risque de liquidité**

Les objectifs de la Caisse Régionale du Morbihan, en tant qu'établissement de crédit, sont de respecter prioritairement les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Ainsi, une politique de refinancement du déficit est définie chaque année, qui décrit notamment les besoins d'accès aux marchés interbancaires et les différentes formes de ressources autorisées, en cohérence avec le programme de notation interne actualisé chaque année : CDN interbancaires, Emprunts en Blancs, BMTN, ...

• **Gestion du risque de liquidité**

La gestion du risque de liquidité repose sur l'intervention de :

- Crédit Agricole S.A. en matière de gestion globale de la liquidité de la Caisse Régionale,
- et de la Caisse Régionale avec la mise en place de dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

L'arrêté du 3 novembre 2014 abroge le règlement 97-02. Ses dispositions reprennent pour l'essentiel celles de l'ancien arrêté, avec plusieurs aménagements sur les points d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité. Celui-ci permet aux établissements de crédit d'appliquer soit la méthode standard définie par l'ACPR, soit la méthode avancée basée sur les méthodes internes de l'entité.

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'application de l'approche avancée et ce dispositif, avant de s'appliquer définitivement à l'ensemble du groupe Crédit Agricole, devra faire l'objet d'une validation par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

• **La mesure**

Elle repose sur 2 types d'obligations :

Les obligations prudentielles demandées par le régulateur :

Elles sont constituées des éléments définis par l'approche standard tels que mentionnés dans l'arrêté du 5 mai 2009, modifié par l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- Le ratio de liquidité (LCR),
- Tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

Les obligations prudentielles formulées par Crédit Agricole S.A. pour que le groupe Crédit Agricole soit en approche avancée :

Les principaux indicateurs définis à ce stade par les normes internes constituant l'approche avancée (confère arrêté du 3 novembre 2014) sont :

- Indicateurs Court Terme :
 - Endettement Court Terme,
 - Structure minimale du refinancement Court Terme,
 - Réserves de liquidité,
 - Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).
- Indicateur Long Terme :
 - Concentration des échéances du refinancement Long Terme.

• **L'encadrement**

Il repose sur 4 types d'obligations :

Les obligations prudentielles demandées par le régulateur (approche standard) :

Le ratio doit être supérieur à 80%.

Les obligations prudentielles formulées par Crédit Agricole S.A. (approche avancée) :

- la Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite,
- la limite en stress à 1 mois sur le risque encouru en situation de crise globale,
- la limite en stress à 3 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique),
- la limite en stress à 1 an sur le risque encouru en situation de crise systémique,
- la limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.

L'éligibilité des titres comptabilisés dans les portefeuilles titres de placement et d'investissement, constitue également des réserves pour la Caisse Régionale en cas de crise de liquidité.

Les limites fixées par la Caisse Régionale :

Les limites fixées par la Caisse Régionale correspondent aux recommandations définies par le groupe Crédit Agricole S.A. :

- Le Comité Financier de la Caisse Régionale sera alerté
 - lors de chaque dépassement quotidien de la limite CT,
 - lors de chaque dépassement mensuel de limite interne de 1,40 % de concentration d'échéance.
- Un calcul du Ratio Collecte/Crédit (RCC) et Déficit Crédit/Collecte (DCC) est réalisé mensuellement par la Caisse Régionale, et par Crédit Agricole S.A..
- La Caisse Régionale veille à intégrer dans sa stratégie commerciale l'objectif de désendettement défini par le Groupe Crédit Agricole.
- Toute décision d'investissement dans le portefeuille Fonds Propres prend en compte les impacts en matière de liquidité selon les règles prévues par le dispositif Groupe.

Les obligations liées aux besoins de consolidation du Groupe de respecter les obligations d'Organe Central :

Afin de permettre à Crédit Agricole S.A. d'établir des limites globales pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale transmet principalement via l'outil NEW DEAL les éléments nécessaires à la consolidation du Risque de liquidité.

• **Le suivi**

Il repose sur 4 types d'obligations :

Les obligations prudentielles demandées par le régulateur :

La Caisse Régionale et/ou Crédit Agricole S.A. se sont dotés de dispositifs permettant de s'assurer en permanence du respect des procédures et limites fixées, de procéder à l'analyse des causes du non-respect des procédures et limites (article 34 a) et b) du règlement 97-02 modifié du CRBF).

Les obligations prudentielles formulées par Crédit Agricole S.A. :

Le suivi de ces limites se fait selon le système de reporting adapté à la fréquence de calcul de leurs consommations, selon les recommandations de Crédit Agricole S.A..

Les obligations fixées par la Caisse Régionale :

- d'une part l'utilisation de la Limite CT : un suivi quotidien de la liquidité Court Terme est réalisé par le Pôle Middle Office des Coopérations bretonnes avec transmission d'un reporting au Directeur Financier, au Responsable du Secteur Pilotage-Gestion-Finances, au Responsable du secteur Comptable, au Gestionnaire actif/passif et au contrôleur des risques financiers. Ce suivi permet d'analyser régulièrement l'évolution des besoins de refinancements et les conditions de marché ; sur la base de ces informations, des opérations de refinancement sont réalisées dans le cadre des délégations,
- d'autre part, la Caisse Régionale présente lors de chaque Comité Financier une synthèse sur le respect des limites et l'évolution du Déficit Crédit / Collecte sur le mois. Le Comité Financier associe le Directeur Général, le Directeur Adjoint, le Directeur Financier, le Responsable du Secteur Pilotage-Gestion-Finances, le Responsable du secteur Comptable, le Responsable du Contrôle Permanent, le Gestionnaire Actif/Passif, le Responsable du Pôle Gestion

Financière et du Pôle Middle Office des Coopérations Bretonnes, le gestionnaire Middle Office du pôle des Coopérations Bretonnes et le contrôleur des risques financiers. Il valide les opérations de refinancement à mettre en œuvre.

- Et enfin, ces éléments sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration trimestriellement.

Les obligations liées aux besoins de consolidation du Groupe afin de respecter les obligations d'Organe Central :

Afin de permettre à Crédit Agricole S.A. d'effectuer le suivi du risque de liquidité pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale lui transmet les éléments nécessaires à la consolidation.

Ces informations sont transmises a minima mensuellement essentiellement par l'intermédiaire de l'outil NEW DEAL (outil validé par Crédit Agricole S.A.).

• **Actifs grevés**

La notion d'actifs grevés renvoie à celle d'actifs « mobilisés et utilisés pour lever de la liquidité », au sens entendu de la norme « Bilan de liquidité ». Ils correspondent à un apport de collatéral adossé à des émissions de dettes sécurisées au niveau du Groupe par l'intermédiaire de différents véhicules de refinancement (SFH, CRH, BEI...).

A l'inverse, les actifs grevés n'incluent pas les créances :

- éligibles à des véhicules de refinancement mais non apportées en collatéral,
- mobilisées dans le cadre de covered/titrisations auto-détenues,
- pré-positionnées dans les pools de garantie mais non encore utilisées pour obtenir un refinancement auprès d'une banque centrale.

La mobilisation des actifs est mesurée et pilotée au niveau du groupe Crédit Agricole.

L'évolution est la suivante :

Véhicules de refinancement (En M€)	31/12/2016	30/06/2017
SFH	181	223
CRH	62	62
SFEF	0	0
BEI	13	38
CDC	94	77
BDCE	0	0
Total	351	401

• **Exposition de la Caisse Régionale**

Le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)

Le ratio LCR évalue le montant de réserves de haute qualité dont doit disposer un établissement de crédit pour faire face à une crise de liquidité à horizon un mois. Le ratio LCR s'élève à 108 % au 30/06/2017 pour une norme fixée à 80 % pour cet arrêté. Un suivi quotidien est assuré pour ce ratio.

Limite court terme

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale respecte la limite court terme fixée à 671 millions d'euros.

Concentration des échéances du refinancement long terme

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale respecte la limite interne fixée à 1,80 % des encours de crédits par semestre.

□ **POLITIQUE DE COUVERTURE**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

• **Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

En Fair Value Hedge, la Caisse Régionale a classé en micro-couverture les swaps sur crédits structurés sur crédits clientèles.

En Fair Value Hedge, la Caisse Régionale a classé en macro-couverture les swaps relatifs à la couverture du risque de taux.

□ **LE RISQUE OPERATIONNEL**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

• **Objectif et politique du risque opérationnel**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- La gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale, rôle du Responsable des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, maîtrise des risques par l'intermédiaire du Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse Régionale.
- Un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.
- Une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction.
- Le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale.

• **Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêts à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale n'a aucun swap classé en Cash Flow Hedge.

• **Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

- La réalisation trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale, complété par une synthèse Groupe.

• **Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels à la Caisse Régionale du Morbihan s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe.

Le pilotage des risques opérationnels est pris en charge par le Manager des Risques Opérationnels (MRO) sous la responsabilité de la RCC (Responsable de Contrôle de la Conformité), elle-même rattachée à la Responsable des Contrôles Permanents et des Risques.

Le MRO a en charge l'animation du dispositif de gestion du risque opérationnel, l'évaluation, la surveillance et la gestion des risques opérationnels au travers de la cartographie des risques opérationnels, le suivi des plans d'actions, la collecte et l'historisation des incidents et de leurs conséquences financières et la documentation du dispositif et du reporting.

La supervision est assurée par le Comité Bâlois réuni trimestriellement et présidé par le Directeur Adjoint de la Caisse Régionale.

Un reporting semestriel est effectué auprès de l'organe délibérant sur l'évolution du coût du risque et sur les actions menées pour contenir ou réduire le risque opérationnel.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le GIE CA Technologies et les autres filiales sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

La campagne de cartographie des risques opérationnels 2016 s'est terminée le 31 janvier 2017. Par ailleurs une nouvelle campagne d'analyse des scénarii majeurs est actuellement en cours.

Enfin, au cours du premier semestre 2017, la Caisse Régionale a poursuivi les formations d'une part à destination de ses déclarants afin de garantir la fiabilité de l'exhaustivité de la collecte, et d'autre part à destination des nouveaux responsables d'unité et de collaborateurs travaillant notamment dans les domaines du Risque afin de les sensibiliser aux risques opérationnels.

• **Méthodologie**

Le groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche mesures avancées (AMA). Cette méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels,
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés,
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, ...) et des critères quantitatifs Bâlois (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Lost Distribution Approach » (LDA).

Ce modèle est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue l'historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs est révisée annuellement et couvre l'ensemble des catégories de Bâle et les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales une mutualisation des données internes est mise en œuvre permettant de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet. Compte tenu de cette mutualisation la charge en capital est distribuée pour chaque Caisse Régionale selon une clé de répartition (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs.

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels dans la mesure où les polices d'assurance répondent aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres, prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, un certain nombre de paramètres est calculé par l'assureur (taux de couverture, taux d'assurabilité, franchise globale du sinistre).

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

• **Assurance et couverture des risques opérationnels**

La Caisse Régionale du Morbihan a souscrit, auprès de CAMCA, aux polices d'assurances suivantes dans la perspective d'une protection de bilan et du compte de résultat :

Assurance automobile mission collaborateurs

Objet du contrat : garantir les véhicules utilisés par les employés de la Caisse Régionale du Morbihan et de ses filiales au cours de leurs déplacements professionnels (véhicules n'appartenant pas à la Caisse Régionale du Morbihan).

Nature des garanties : couverture des dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

Assurance automobile flotte

Objet du contrat : garantir les véhicules appartenant à la Caisse Régionale du Morbihan ou dont elle a la garde, utilisés pour les besoins privés et/ou professionnels des conducteurs autorisés.

Nature des garanties : couverture des dommages causés à autrui, dommages corporels du conducteur, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

Assurance individuelle accident agression

Objet du contrat : garantir les accidents résultant des faits d'agression, d'attentat et de hold-up causés au personnel de la Caisse Régionale du Morbihan et à toute personne se trouvant dans un point de vente ou à proximité immédiate au moment des faits.

Nature des garanties : couverture des décès accidentels, infirmités permanentes totales ou partielles et frais médicaux.

Assurance responsabilité civile exploitation

Objet du contrat : garantir les responsabilités pouvant incomber à la Caisse Régionale du Morbihan (par son propre fait ou en tant que commettant du fait de ses préposés permanents ou occasionnels) en raison des dommages corporels (sans franchise), matériels et immatériels causés à autrui par le fait de l'exploitation de l'entreprise, atteinte à l'environnement.

Assurance tous risques machines

Objet du contrat : garantir l'indemnisation du préjudice subi par la Caisse Régionale du Morbihan à raison des pertes matérielles directes ou des dommages matériels causés aux matériels dont la valeur vénale est supérieure à 27.000 euros, destinés au traitement de l'information, matériels d'alimentation électrique/de protection et de climatisation, automates bancaires, matériel bureautique et autres machines dont la Caisse Régionale du Morbihan a la jouissance.

Assurance frais supplémentaires

Objet du contrat : prise en charge des seuls « frais supplémentaires » (relogement, location de matériels, heures supplémentaires du personnel, sous-traitance informatique, reconstitution des archives et des média informés, frais et honoraires d'expert) subis par la Caisse Régionale du Morbihan consécutivement à la

survenance de dommages sur les biens garantis et indemnisables au titre des contrats multirisques bureaux et tous risques machines.

Assurance multirisques bureaux

Objet du contrat : garantir les immeubles, meubles, machines et matériels nécessaires au fonctionnement des immeubles ou à l'activité de la Caisse Régionale du Morbihan, agissant en sa qualité de propriétaire, locataire, occupant ou non occupant, contre les dommages matériels subis à l'occasion d'un incendie, d'une explosion, de dommages électriques, d'un dégât des eaux, d'un bris de glace, d'un vol ou de détériorations consécutives.

Assurance globale de banque

Objet du contrat : garantir à la Caisse Régionale du Morbihan l'indemnisation de la perte pécuniaire qui pourrait résulter :

- d'un détournement ou d'une escroquerie,
- du vol, de la destruction ou de la détérioration des biens déposés par les clients dans les compartiments mis à leur disposition,
- du vol, de la destruction ou de la détérioration de valeurs,
- du vol et de la détérioration du matériel de sécurité,
- de la perte des valeurs entreposées dans un DAB consécutive à un hold-up, un cambriolage, un incendie ou un dégât des eaux.

Assurance responsabilité civile banquier

Objet du contrat : garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui par :

- les administrateurs et dirigeants sociaux de la Caisse Régionale du Morbihan et de ses filiales, dans

l'exercice de leur mandat et pouvant aboutir à une sanction civile à titre personnel,
- la Caisse Régionale du Morbihan, dans le cadre de son activité professionnelle.

Assurance responsabilité civile courtage

Objet du contrat : garantir les conséquences pécuniaires que la Caisse Régionale du Morbihan peut encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle ou contractuelle, en raison de ses activités de courtage d'assurance, conseil en assurance et conseil en gestion des risques.

Assurance garantie financière

Objet du contrat : engagement de cautionnement, limité au remboursement aux assurés des fonds confiés au souscripteur au titre de l'activité de courtage d'assurances.

Assurance Individuelle Accident Salariés - vie professionnelle (contrat souscrit depuis janvier 2017)

Objet du contrat : garantir les dommages corporels (décès et/ou infirmité permanente, totale ou partielle) subis par les salariés à l'occasion de l'exercice professionnelle, y compris lors des trajets professionnels.

Assurance Individuelle Accident Administrateurs - mandat (contrat souscrit depuis janvier 2017)

Objet du contrat : garantir les dommages corporels (décès et/ou infirmité permanente, totale ou partielle) subis par les administrateurs de la Caisse Régionale du Morbihan et des Caisses Locales affiliées à l'occasion de leur mandat, y compris lors des trajets.

□ **LE RISQUE JURIDIQUE**

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations. Il recouvre essentiellement les deux risques suivants, potentiellement générateurs de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales pour l'entité, ses dirigeants et ses employés :

- le risque légal, c'est-à-dire le non-respect des dispositions légales ou réglementaires, qui encadrent l'exercice des activités de l'entité partout où elle les exerce et en conditionnent la légalité, la validité, et l'opposabilité au tiers,
- le risque contractuel, c'est-à-dire le risque d'inadéquation, par imprécision, lacune ou insuffisance, de la documentation contractuelle aux opérations traitées, l'amenant à ne pas traduire de façon complète et claire la volonté des parties ou de ne pas assurer suffisamment la protection des intérêts de l'entité.

Ce risque fait l'objet d'un suivi effectué par le service juridique et contentieux, sous la responsabilité de la Direction Finances et Risques.

La veille juridique de la Caisse Régionale est assurée par le juriste bancaire. A cette fin, il dispose de :

- l'accompagnement de la Direction des Affaires Juridiques de Crédit Agricole S.A.,
- l'appui des services juridiques des Caisses Régionales Bretonnes dans le cadre des coopérations bretonnes.

Outre cette veille juridique, chaque collaborateur de la Caisse Régionale dispose de la possibilité de solliciter le service juridique et contentieux afin d'obtenir l'avis d'experts dans des situations commerciales complexes. La prise en charge des dossiers litigieux dont les conflits relèvent du risque juridique est assurée également par le service juridique qui pilote les actions engagées, avec l'appui des partenaires judiciaires de la Caisse Régionale. La couverture du risque d'appel en responsabilité, à raison d'une inexécution d'une obligation juridique à la charge de la banque, est assurée par un provisionnement individuel, réalisé et actualisé à dire d'expert, et comptabilisé en provisions. Il est à noter que certains dossiers litigieux dont les conflits relèvent des opérations de recouvrement peuvent également présenter un risque juridique. La couverture du risque d'appel en responsabilité est également assurée par un provisionnement individuel, réalisé et actualisé à dire d'expert, et comptabilisé en provision pour risques et charges.

L'ensemble de ces provisions est revu a minima trimestriellement. Les provisions sont détaillées au paragraphe 5.12 des Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017.

Aussi, à la connaissance de la Caisse Régionale du Morbihan, il n'existe, au 30 juin 2017, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale et du Groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 29 mai 2017, la Caisse Régionale du Morbihan a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Vannes par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et le Caisse Régionale du Morbihan est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse Régionale sont :

❑ **LES RISQUES DE NON CONFORMITE**

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Objectif et politique du risque de non-conformité

Les objectifs de la politique mise en œuvre par la Caisse Régionale visent à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude interne et externe.

Le champ d'application de cette politique concerne la Conformité en priorité pour l'ensemble des lois et règlements qui concerne la relation clientèle et les règles déontologiques nécessaires à la bonne application de ces lois et règlements.

Les textes dont il s'agit sont édictés par le Code Monétaire et Financier notamment au regard de la lutte contre le blanchiment, la lutte contre le terrorisme, les embargos et gels des avoirs et la réglementation bancaire en matière de contrôle de la conformité dans le cadre du contrôle interne. Par ailleurs, cette politique prend en compte les textes réglementaires relatifs à la protection des individus et au consumérisme édictés par les Autorités Administratives telles que la CNIL, le Défenseur des Droits, l'Autorité de la Concurrence et plus généralement toute autorité publique habilitée.

La Caisse Régionale s'est ainsi dotée d'une politique de conflits d'intérêt qui s'appuie sur le dispositif de politique de conflits d'intérêts Groupe Crédit Agricole.

La charte de déontologie de la Caisse Régionale annexée au règlement intérieur formalise un certain nombre d'obligations s'imposant aux salariés en vue de prévenir les situations de conflits d'intérêt.

La charte de déontologie intègre également les procédures destinées à prévoir la transmission rapide à la hiérarchie des situations de conflits d'intérêts nécessitant un arbitrage ou une décision.

Procédures de suivi et de mesure du risque de non-conformité

L'évaluation des risques de non-conformité s'appuie pleinement sur les outils déjà existants en matière de risques opérationnels.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de responsabilités des établissements de crédits.

Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

La Caisse Régionale dispose ainsi d'une procédure NAP (nouvelles activités, nouveaux produits) qui permet, en amont de la mise en marché des nouveaux produits, d'en sécuriser la commercialisation. Ce dispositif contribue à favoriser le conseil du bon produit au bon client par une attention particulière portée sur :

- la description des caractéristiques des produits,
- la clarté et la transparence de la communication,
- la mise en avant des risques pour le client,
- la validation des ciblage,
- la protection des « personnes fragiles »,
- les rappels des obligations réglementaires.

Les nouveaux produits sont accompagnés, pour les plus complexes, d'un bagage de formation destiné aux vendeurs et dont la compréhension est le cas échéant validée par un quizz.

Chaque établissement bancaire et prestataire de services d'investissement doit s'assurer que son personnel bénéficie de formations adéquates et régulières. En outre, les connaissances des personnes concernées doivent être évaluées périodiquement. Dans ce cadre, la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. met à la disposition des Caisses Régionales des modules de formation en e-learning. En 2017, la Caisse Régionale du Morbihan a révisé son plan de formation pour prendre en compte les nouveaux modules de formation proposés. Pour chaque population concernée (nouveaux embauchés, salariés en poste, stagiaires...), ce plan de formation définit le périmètre des formations applicables, le calendrier d'inscription, les délais de réalisation, l'archivage des supports et des suivis. Des tableaux de suivi sont adressés mensuellement au responsable conformité. Un balayage trimestriel a également été mis en œuvre afin de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs a bien suivi les formations nécessaires. Enfin, un système de relance a été défini selon un modèle d'escalade.

Ainsi au cours du premier semestre 2017, des formations ont été dispensées aux collaborateurs sur la réglementation relative aux sanctions internationales, la loi Macron sur la mobilité bancaire et la prévention de la fraude externe.

Dans le cadre spécifique de l'application de la directive MIF, des procédures spécifiques destinées à la protection de la clientèle ont été mises en œuvre. Avant toute démarche de souscription d'instruments financiers, la recherche de la « connaissance et expérience du client » permet ainsi d'évaluer à travers un questionnaire le niveau du client de connaissance et d'expérience des marchés financiers. Le résultat de ce questionnaire est intégré dans le système d'information et permet aux conseillers de proposer des produits adéquats ou d'alerter le client lorsque ce dernier sollicite

la Caisse Régionale pour la souscription d'un produit dont le profil de risques est supérieur à son niveau de « connaissance expérience ». Puis la phase de connaissance est une étape majeure. Ainsi, la situation financière et personnelle sera détaillée avec le client. Si la connaissance client a déjà été effectuée, une simple mise à jour sera effectuée, afin de disposer de « la connaissance actualisée » du client. L'étape suivante consiste à s'enquérir des objectifs, de l'horizon et du niveau de risques acceptés du placement. Le rappel du niveau de « connaissance expérience » du client est réalisé au travers de l'appréciation du couple « rendement / risque ».

La Caisse Régionale a intégré dans son dispositif de contrôles permanents les vérifications relatives au respect des obligations professionnelles attachées à la fourniture du service de conseil en investissement afin de suivre la prise en compte de ces dispositions et des procédures internes liées par le réseau des agences. Enfin, la nouvelle réglementation concernant la certification AMF des vendeurs a également été intégrée dans les procédures de la Caisse Régionale dès 2010 avec l'option choisie d'y inclure l'ensemble des conseillers commerciaux en lien avec la clientèle. Chaque nouvel embauché concerné bénéficie donc systématiquement d'une formation interne, en vue de sa certification professionnelle au regard de la réglementation AMF.

La Caisse Régionale du Morbihan veille par ailleurs à assurer un strict respect des obligations réglementaires dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans le cadre de la surveillance, la Caisse Régionale du Morbihan utilise l'outil Norkom commun à tout le Groupe Crédit Agricole.

Conformément aux dispositions des directives européennes sur la lutte anti-blanchiment, la surveillance des flux et des opérations de la clientèle

s'effectue selon une approche risque. A ce titre la Caisse Régionale a défini une classification des risques de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme attachés au client et aux opérations.

Les mesures de vigilance à mettre en œuvre sont adaptées au niveau de risque identifié par la matrice : vigilance allégée, standard ou renforcée. Cette vigilance s'exerce à l'entrée en relation et/ou au cours de la relation d'affaires. La politique d'entrée en relation repose sur un cadre procédural exhaustif et documenté ainsi que sur un dispositif de contrôle permanent correctement structuré. Un pilotage des exigences de connaissance client est assuré via un comité mensuel dédié à la conformité clientèle.

Les déclarations de soupçon à la cellule TRACFIN sont effectuées en moyenne dans les 30 jours qui suivent la détection de l'opération atypique.

Les collaborateurs sont régulièrement formés à la lutte anti blanchiment. Une formation de l'ensemble des collaborateurs est à nouveau planifiée au 2^{ème} semestre 2017.

La Caisse Régionale dispose en outre d'un corps procédural et d'un dispositif de contrôle interne développés en matière de sécurité financière. Le reporting aux instances de gouvernance du contrôle interne est assuré périodiquement.

Conformément aux engagements du groupe Crédit Agricole envers les Autorités américaines, la Caisse Régionale a déployé la Politique Groupe de conformité aux Sanctions Internationales. A ce titre, un plan d'action est en cours. Il prévoit notamment une évaluation annuelle des risques de sanctions, le renforcement du filtrage des transactions, du criblage des clients, un plan de formation adapté.

Enfin, la prévention du risque de fraude fait l'objet d'un suivi trimestriel, conformément aux préconisations du groupe.

VI. CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES ET D'INVESTISSEMENT

□ NOTATIONS

Les notes du Crédit Agricole du Morbihan sont les suivantes pour 2017 :

	Standard and Poors-Adef	Moody's
émissions à court terme	A-1	P-1
émissions à moyen et long terme	A	A1
émissions à moyen et long terme subordonnées	BBB	Baa2

Cette notation traduit la solidité financière du Crédit Agricole du Morbihan accentuée par son appartenance au groupe Crédit Agricole.

□ LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES

• Nombre de titres

En fin d'année 2001, la Caisse Régionale du Morbihan a émis 876.760 Certificats Coopératifs d'Associés, souscrits en totalité par Crédit Agricole S.A. au prix unitaire de 67,6 euros (dont 15,25 euros de nominal). Dans le cadre de l'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole réalisée en aout 2016, Crédit Agricole

• Rémunération et rendement

Pour l'exercice 2016, il a été versé aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés un dividende de 1,89 euro par titre.

Sur le cours d'émission de 67,6 euros, cette rémunération correspond à un rendement de 2,80 %.

S.A. a cédé l'intégralité des CCA à SACAM Mutualisation. Les CCA représentent 16,76 % des titres totaux constitutifs du capital social de la Caisse Régionale du Morbihan (Parts sociales, CCI et CCA).

Pour rappel, les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sont :

- au titre de 2015 : 1,89 euro par titre,
- au titre de 2014 : 2,38 euros par titre,
- au titre de 2013 : 2,30 euros par titre.

❑ **LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT**

• **Nombre de titres et échanges**

A l'issue des trois émissions (1988-1991-1994), la Caisse Régionale comptait 1.796.694 Certificats Coopératifs d'Investissement. Compte tenu de l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement achetés dans le cadre du programme de rachat – voir ci-dessous – le nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement ressort à 1.598.803, représentant

30,56 % des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2017.

Au cours du premier semestre 2017, le nombre de CCI échangés a été de 63.483, soit une moyenne de 500 titres par séance de bourse, et des capitaux échangés de 4 179 milliers d'euros.

• **Cotation et capitalisation boursière**

Durant le premier semestre 2017, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement est passé de 61,20 euros le 31 décembre 2016 à 69,40 euros le 30 juin 2017, soit une progression de +13,4 %.

Le cours le plus haut de l'année s'est élevé à 71,20 euros le 26 juin et le cours le plus bas s'est établi à 58,60 euros le 6 janvier.

Le cours moyen de l'année 2017 s'établit à 66,02 euros, contre 59,36 euros en 2016.

Sur le cours de clôture à 69,40 euros, la capitalisation boursière des CCI du Crédit Agricole du Morbihan se situe à environ 111,0 millions d'euros. Avec un actif net comptable social à 177 euros par titre, le cours ne valorise la Caisse Régionale qu'à 0,39 fois l'actif net.

• **Dividende, rendement et PER**

Pour l'exercice 2016, il a été versé aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement un dividende de 1,89 euro par titre.

Sur le cours au 31 décembre 2016, le PER (*rapport cours boursier du 31 décembre / bénéfice par action*) ressort à 9,82.

Le rendement servi par titre, calculé sur le cours au 31 décembre 2015, a été de 3,09 % en 2016 contre 3,44 % en 2015. Pour rappel, les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sont :

- au titre de 2015 : 1,89 euro par titre,
- au titre de 2014 : 2,38 euros par titre,
- au titre de 2013 : 2,30 euros par titre.

❑ **INFORMATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DU PROGRAMME DE RACHAT CCI EN APPLICATION DES ARTICLES L.225-209 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE ET DU REGLEMENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 22 DECEMBRE 2003**

• **Animation du marché des Certificats Coopératifs d'Investissement**

Au titre du contrat de liquidité confié par la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan à Kepler Chevreux, les nombres de titres suivants inscrits au compte de liquidité au 30 juin 2017 s'élèvent à 5.713 titres (soit 0,36 % du nombre de Certificat Coopératifs

d'Investissement émis) pour 396.482,21 euros. Le nombre de CCI achetés ressort à 8.451 titres pour un cours moyen de 65,46 euros. Le nombre de CCI vendus ressort à 9.504 titres pour un cours moyen de 66,01 euros.

• **Programme de rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement en vue d'annulation**

Conformément aux résolutions des Assemblées Générale et Extraordinaire des 27 mars 2009, 26 mars 2010, 31 mars 2011, 29 mars 2012, 21 mars 2013, 20 mars 2014, 19 mars 2015, 24 mars 2016, et 23 mars 2017 la Caisse Régionale a mis en œuvre, à compter du 9 novembre 2009, le programme de rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement.

Depuis cette date et jusqu'au 30 juin 2017, 200.490 titres (soit 11,16 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement émis) ont été achetés pour un montant total de 9 680,8 milliers d'euros. Conformément aux décisions des Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2010, du 16 décembre 2011, du 30 novembre 2012, du 29

novembre 2013, du 28 novembre 2014, du 27 novembre 2015 et du 30 mars 2017, la Caisse Régionale a fait procéder à l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis entre le 9 novembre 2009 et le 28 février 2017, soit 197.891 titres (soit 11,01 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement émis) diminuant ainsi ses capitaux propres pour un montant total de 9 512,2 milliers d'euros.

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale détient 2.599 titres (soit 0,16 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement émis) pour un montant total de 168,6 milliers d'euros.

• **Déclaration des opérations réalisées sur les Certificats Coopératifs d'Investissement**

Conformément à l'article L 225-211 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration porte à la connaissance de l'Assemblée Générale les informations ci-dessous concernant l'utilisation du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées :

- à animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charge de l'AFEI
- à annuler les titres rachetés par voie de réduction de capital.

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017**

Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse Régionale au 31/12/2016	27 085
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	6 766
<i>Dont objectif d'annulation</i>	20 319
Nombre de CCI achetés au cours de premier semestre 2017	19 626
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	8 451
<i>Dont objectif d'annulation</i>	5 216
Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi	10 929
<i>Contrat de liquidité</i>	5 713
<i>Annulation</i>	5 216
Nombre de CCI éventuellement réalloués à d'autres objectifs	0
Cours moyen d'achat des CCI acquis au cours du premier semestre 2017	64,75 €
Valeur des CCI acquis au cours du premier semestre 2017 évalués au cours d'achat	884 925,63 €
Montant des frais de négociation	0
Nombre de titres cédés au cours du premier semestre 2017	9 504
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	9 504
Cours moyen des CCI cédés au cours du premier semestre 2017	66,01 €
Nombre de titres annulés au cours du premier semestre 2017	22.936
Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse Régionale au 30/06/2017	8 312
Valeur nette comptable unitaire de l'action	
<i>CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité</i>	69,40 €
<i>CCI acquis en vue de leur annulation</i>	64,87 €
Valeur nette comptable globale des CCI	565 090,04 €
Valeur nominale du CCI	15,25
Pourcentage du capital social détenu par la Caisse Régionale au 30/06/2017	0,52 %

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE

A la date du 28 juillet 2017, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, la Caisse Régionale n'a

pas identifié d'évènements postérieurs à la date d'arrêté et rattachables au 30 juin 2017.

VIII. PERSPECTIVES 2017

Le second semestre 2017, s'inscrit dans le nouveau plan à moyen terme à horizon 2020 qui ambitionne de conforter la place de leader de la Caisse Régionale sur son territoire. Pour atteindre cet objectif, l'amélioration de la satisfaction des clients

est une priorité qui passera par une adaptation aux évolutions comportementales, technologiques et réglementaires. La Caisse Régionale poursuit ainsi le déploiement de son modèle 100% digital et 100% humain sur l'ensemble de son territoire.

Comptes consolidés intermédiaires

Résumés au 30 juin 2017

(ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de
Crédit Agricole du Morbihan en date du 28 juillet 2017**



BANQUE ET ASSURANCES

CADRE GENERAL

Présentation juridique du Crédit Agricole du Morbihan

Dénomination :	Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan
Adresse :	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9
Siège social :	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9
Registre du commerce et des sociétés :	Vannes
Numéro de Siret :	777 903 816 00026
NAF :	6419Z

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Morbihan, 44 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale

seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales, ainsi que ceux d'un Fonds dédié constitué en mars 2008 et d'un Fonds Commun de Titrisation constitué en octobre 2015.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Morbihan est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Intérêts et produits assimilés	3.1	116 687	257 517	137 275
Intérêts et charges assimilées	3.1	-57 356	-141 601	-78 013
Commissions (produits)	3.2	54 496	108 338	54 480
Commissions (charges)	3.2	-10 301	-18 828	-8 796
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	-1 682	-3 332	-1 807
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	20 932	20 595	20 250
Produits des autres activités	3.5	868	1 962	1 150
Charges des autres activités	3.5	-1 313	-3 607	-1 083
Produit net bancaire		122 331	221 044	123 456
Charges générales d'exploitation	3.6	-66 263	-127 746	-64 409
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-1 694	-3 973	-1 934
Résultat brut d'exploitation		54 374	89 325	57 113
Coût du risque	3.8	-4 136	-22 127	-17 833
Résultat d'exploitation		50 238	67 198	39 280
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	-11	-67	-27
Résultat avant impôt		50 227	67 131	39 253
Impôts sur les bénéfices	3.10	-10 122	-24 393	-6 526
Résultat net		40 105	42 738	32 727
Participations ne donnant pas le contrôle		/	/	/
Résultat net part du Groupe		40 105	42 738	32 727

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Résultat net		40 105	42 738	32 727
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.11	0	-254	343
<i>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</i>		0	-254	343
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		/	/	/
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11	0	-140	-118
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		0	-394	225
Gains et pertes sur écarts de conversion		/	/	/
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.11	2 415	810	428
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		/	/	/
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		2 415	810	428
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence		/	/	/
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11	417	804	353
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		2 832	1 614	781
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3.11	2 832	1 220	1 006
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		42 937	43 958	33 733
Dont part du Groupe		42 937	43 958	33 733
Dont participations ne donnant pas le contrôle		/	/	/

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/17	31/12/16
Caisse, banques centrales		30 322	34 917
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1-5.6	249 139	279 873
Instruments dérivés de couverture		6 273	3 745
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2-5.4-5.5	960 951	870 569
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3-5.4-5.5	568 918	572 044
Prêts et créances sur la clientèle	5.3-5.4-5.5	7 247 450	7 111 891
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 171	64 818
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.4-5.5	166 015	127 710
Actifs d'impôts courants et différés		59 890	53 434
Comptes de régularisation et actifs divers		175 182	206 554
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8	/	/
Immeubles de placement	5.9	1 896	1 940
Immobilisations corporelles	5.10	47 626	46 051
Immobilisations incorporelles	5.10	800	794
Total de l'Actif		9 563 633	9 374 340

BILAN PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/17	31/12/16
Banques centrales		/	/
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	494 943	528 288
Instruments dérivés de couverture		73 841	92 925
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	5 037 193	4 909 938
Dettes envers la clientèle	5.6	2 226 819	2 217 819
Dettes représentées par un titre	5.7	171 105	98 150
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9 168	/
Passifs d'impôts courants et différés		253	1 495
Comptes de régularisation et passifs divers		228 846	247 050
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8	/	/
Provisions techniques des contrats d'assurance		/	/
Provisions	5.12	30 385	33 982
Dettes subordonnées	5.7	49 927	51 442
Total Dettes		8 322 480	8 181 089
Capitaux Propres		1 241 153	1 193 251
<i>Capitaux propres part du Groupe</i>			
Capital et réserves liées		1 241 142	1 193 240
Réserves consolidées		360 105	347 162
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		822 475	787 715
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		18 457	15 625
Résultat de l'exercice		40 105	42 738
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		11	11
Total du Passif		9 563 633	9 374 340

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	PART DU GROUPE								PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net			Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus		Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	241 054	874 315	-481	1 114 888	16 916	-2 511	14 405	/	1 129 293	11	1 129 304
Variation de capital	16 188	/	/	16 188	/	/	/	/	16 188	/	16 188
Variation des titres auto détenus	/	/	-582	-582	/	/	/	/	-582	/	-582
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2016	/	-7 508	/	-7 508	/	/	/	/	-7 508	/	-7 508
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	16 188	-7 508	-582	8 098	/	/	/	/	8 098	/	8 098
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	/	/	/	/	781	225	1 006	/	1 006	/	1 006
Résultat au 30 juin 2016	/	/	/	/	/	/	/	32 727	32 727	/	32 727
Autres variations	/	7	/	7	/	/	/	/	7	/	7
Capitaux propres au 30 juin 2016	257 242	866 814	-1 063	1 122 993	17 697	-2 286	15 411	32 727	1 171 131	11	1 171 142
Variation de capital	12 292	/	/	12 292	/	/	/	/	12 292	/	12 292
Variation des titres auto détenus	/	/	-536	-536	/	/	/	/	-536	/	-536
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	12 292	/	-536	11 756	/	/	/	/	11 756	/	11 756
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	/	/	/	/	833	-619	214	/	214	/	214
Résultat du 2 ^{ème} semestre 2016	/	/	/	/	/	/	/	10 011	10 011	/	10 011
Autres variations	/	128	/	128	/	/	/	/	128	/	128
Capitaux propres au 31 décembre 2016	269 534	866 942	-1 599	1 134 877	18 530	-2 905	15 625	42 738	1 193 240	11	1 193 251
Affectation du résultat 2016	/	42 738	/	42 738	/	/	/	-42 738	/	/	/
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2017	269 534	909 680	-1 599	1 177 615	18 530	-2 905	15 625	/	1 193 240	11	1 193 251
Variation de capital	12 323	-446	/	11 877	/	/	/	/	11 877	/	11 877
Variation des titres auto détenus	/	/	1 066	1 066	/	/	/	/	1 066	/	1 066
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2017	/	-7 455	/	-7 455	/	/	/	/	-7 455	/	-7 455
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	/	-1	/	-1	/	/	/	/	-1	/	-1
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	12 323	-7 902	1 066	5 487	/	/	/	/	5 487	/	5 487
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	/	/	/	/	2 832	/	2 832	/	2 832	/	2 832
Résultat au 30 juin 2016	/	/	/	/	/	/	/	40 105	40 105	/	40 105
Autres variations	/	-522	/	-522	/	/	/	/	-522	/	-522
Capitaux propres au 30 juin 2017	281 857	901 256	-533	1 182 580	21 362	-2 905	18 457	40 105	1 241 142	11	1 241 153

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale du Morbihan y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	31/12/16
Résultat avant impôts	50 227	39 253	67 131
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 694	1 934	3 972
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	/	/	/
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-301	19 498	24 147
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	/	/	/
Résultat net des activités d'investissement	8	27	67
Résultat net des activités de financement	1 574	2 250	4 515
Autres mouvements	1 092	-4 472	-6 884
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 067	19 237	25 817
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	73 314	91 775	506 382
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-128 508	-43 595	-104 228
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (1)	-73 967	-53 022	-84 095
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	7 505	-85 670	-42 917
Impôts versés	-8 230	-16 959	-25 733
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-129 886	-107 471	249 409
Flux provenant des activités abandonnées	/	/	/
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-75 592	-48 981	342 357
Flux liés aux participations	1 303	-948	-256 462
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 286	-2 430	-4 199
Flux provenant des activités abandonnées	/	/	/
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1983	-3 378	-260 661
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	5 292	8 682	20 880
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	10 011	-3 088	-34 434
Flux provenant des activités abandonnées	/	/	/
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	15 303	5 594	-13 554
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	/	/	/
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-62 272	-46 765	68 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	260 469	192 327	192 327
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (3)	34 917	28 761	28 761
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (4)	225 552	163 566	163 566
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	198 197	145 562	260 469
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (3)	30 322	26 855	34 917
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (4)	167 875	118 707	225 552
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-62 272	-46 765	68 142

(1) Au cours du 1^{er} semestre 2017, la Caisse Régionale a émis des certificats de dépôts négociables interbancaires couvrant des échéances pour un montant net de -60 millions d'euros, contre -49 millions au 1^{er} semestre 2016 et - 85 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale :

- le paiement des dividendes 2016 versés par la Caisse Régionale aux Certificats Coopératifs d'Investissement pour 3 001 milliers d'euros,
- le paiement des dividendes 2016 versés par la Caisse Régionale aux Certificats Coopératifs d'Associés pour 1 657 milliers d'euros,

Il inclut en outre la variation au cours du 1^{er} semestre 2017 et de l'exercice 2016 du capital social des Caisses Locales pour respectivement 12 673 milliers d'euros et 28 480 milliers d'euros faisant suite à des souscriptions de parts sociales auprès de la clientèle dans le cadre du programme d'émission des parts sociales validé par l'AMF le 07 mai 2010.

(3) Cette ligne est composée du solde net des postes « caisses et banques centrales », hors intérêts courus.

(4) Cette ligne est composée du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs sains » et « Comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 5.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale du Morbihan au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du

règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Cela concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE n°2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 – Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours de ce semestre, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse Régionale du Morbihan n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - o Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - o Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
 - o Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test '*SPPI*') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test '*SPPI*'.

Sur cet aspect, La Caisse Régionale du Morbihan est attentive à la publication en avril par l'IASB d'un exposé sondage relatif aux instruments de dettes avec des options de remboursement anticipé symétriques, et prendra en compte le cas échéant les conclusions de cet amendement lorsqu'il sera définitif.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.

- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test *SPPI* indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par la Caisse Régionale du Morbihan devrait conduire :

- au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, ceux-ci respectant le test *SPPI* ;
- au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti de la majorité des instruments de dette en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche *ECL* vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'*ECL* se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une *ECL* économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui

sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse Régionale du Morbihan s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculer d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- toutes les opérations de micro-couverture ; et
- les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale du Morbihan n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Autres dispositions de première application

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. A ce stade, conformément à l'orientation du Groupe, la Caisse Régionale du Morbihan n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale du Morbihan fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse Régionale du Morbihan a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, la Caisse Régionale du Morbihan a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test *SPPI*.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivent en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA). Ces travaux seront finalisés courant 2017.

• Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse Régionale du Morbihan ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation avec des premiers résultats attendus d'ici la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 sous réserve de leur adoption par l'Union européenne : Il s'agit d'une part des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie à IAS 12 Impôts sur le résultat et à IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. Et d'autre part, il s'agit des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 Immeubles de placement, IAS 1 Présentation des états financiers et à IAS 28 Participations dans des entreprises associées, et de l'interprétation IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 de la Caisse Régionale du Morbihan et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

La Caisse Régionale du Morbihan n'est pas concernée par des opérations de structure. Son périmètre de consolidation est présenté de façon détaillée à la fin des notes et annexes en note 11.

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses Régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Morbihan a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 15,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit des titres subordonnés pour 1,90 million d'euros.

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 111	3 053	1 468
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 568	20 895	11 724
Sur opérations avec la clientèle	101 506	213 023	107 396
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	689	1 612	1 058
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 792	3 646	1 816
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 021	15 288	13 813
Sur opérations de location-financement	/	/	/
Autres intérêts et produits assimilés	/	/	/
Produits d'intérêts (1) (2)	116 687	257 517	137 275
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 304	-2 833	-1 216
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-31 035	-64 292	-32 874
Sur opérations avec la clientèle	-7 378	-24 104	-13 037
Sur dettes représentées par un titre	106	-317	-120
Sur dettes subordonnées	-1 533	-4 432	-2 208
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-16 203	-45 584	-28 542
Sur opérations de location-financement	/	/	/
Autres intérêts et charges assimilées	-9	-39	-16
Charges d'intérêts	-57 356	-141 601	-78 013

(1) dont 2 336 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2017 contre 5 082 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 2 464 milliers d'euros au 30 juin 2016.

(2) dont 656 milliers d'euros correspondant à des rétrocessions de bonifications reçues de l'Etat notamment sur les prêts à taux zéro. Ce poste représentait 1 668 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 883 milliers d'euros au 30 juin 2016.

3.2. Commissions nettes

(En milliers d'euros)	30/06/17			31/12/16		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	199	-29	170	397	-66	331
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 221	-7 498	-1277	15 098	-13 373	1 725
Sur opérations avec la clientèle	13 831	-427	13 404	27 620	-1 104	26 516
Sur opérations sur titres	/	-2	-2	/	-2	-2
Sur opérations de change	26	/	26	53	/	53
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4	/	4	/	/	/
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	33 289	-2 302	30 987	62 938	-4 198	58 740
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	926	-43	883	2 232	-85	2 147
Produits nets des commissions	54 496	-10 301	44 195	108 338	-18 828	89 510

(En milliers d'euros)	30/06/16		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	231	-30	201
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 767	-6 258	1 509
Sur opérations avec la clientèle	14 186	-539	13 647
Sur opérations sur titres	/	-2	-2
Sur opérations de change	28	/	28
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	/	/	/
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	31 229	-1 923	29 306
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 039	-44	995
Produits nets des commissions	54 480	-8 796	45 684

Les commissions assimilables à des honoraires pour services rendus sont comptabilisées prorata temporis. Les commissions assimilées à des intérêts sont quant à elles calculées et comptabilisées également prorata temporis selon la durée et le montant de l'instrument concerné.

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Dividendes reçus	/	/	/
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature (1)	-8 837	48 379	62 858
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	7 096	-51 952	-64 860
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	84	181	97
Résultat de la comptabilité de couverture	-25	60	98
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 682	-3 332	-1 807

(1) Cet agrégat intègre depuis 2008 les incidences des valorisations des BMTN émis structurés et de leur couverture. Au 30 juin 2017, le montant correspondant à celles-ci est de 1 636 milliers d'euros, contre 5 320 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 4 473 milliers d'euros au 30 juin 2016.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/17			31/12/16		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	8 198	10 195	-1 997	10 151	8 961	1 190
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	13 182	11 186	1996	11 857	13 047	-1 190
Couvertures de flux de trésorerie						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/	/	/	/
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/	/	/	/
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers						
Variations de juste valeur des éléments couverts	58 215	73 863	-15 648	70 478	73 362	-2 884
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	74 016	58 392	15 624	73 562	70 618	2 944
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	/	/	/	/	/	/
Total Résultat de la comptabilité de couverture	153 611	153 636	-25	166 048	165 988	60

(En milliers d'euros)	30/06/16		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	14 169	8 735	5 434
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11 620	17 054	-5 434
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	97 292	70 328	26 964
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	70 568	97 434	-26 866
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	/	/	/
Total Résultat de la comptabilité de couverture	193 649	193 551	98

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Dividendes reçus	19 508	17 848	17 618
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 436	2 782	2 667
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-12	-35	-35
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	/	/	/
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20 932	20 595	20 250

(1) hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 « Coût du Risque ».

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	/	/	/
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	/	/	/
Autres produits nets de l'activité assurance	/	/	/
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	/	/	/
Produits/charges nets des immeubles de placement	-43	-87	-43
Autres produits/charges nets	-402	-1 558	110
Produits/Charges des autres activités	-445	-1 645	67

3.6. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Charges de personnel	35 954	69 617	35 406
Impôts et taxes (1)	4 290	6 272	4 102
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	26 019	51 857	24 901
Charges générales d'exploitation	66 263	127 746	64 409

(1) Dont 866 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution et 470 milliers d'euros au titre de Fonds de Garantie des dépôts et de Résolution.

Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Salaires et traitements	22 126	45 095	22 052
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2 617	5 989	2 579
Autres charges sociales	6 502	14 510	6 980
Intéressement et participation	3 830	5 003	3 260
Impôts et taxes sur rémunérations	4 540	8 206	4 424
Dotations nettes aux provisions	879	28	501
Transfert de charges	-4 540	-9 214	-4 390
Total Charges de personnel	35 954	69 617	35 406

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Dotations aux amortissements	1 826	3 987	1 948
- Immobilisations corporelles	1 772	3 900	1 911
- Immobilisations incorporelles	54	87	37
Dotations (reprises) aux dépréciations	-132	-14	-14
- Immobilisations corporelles	-132	-14	-14
- Immobilisations incorporelles	/	/	/
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 694	3 973	1 934

3.8. Coût du risque

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-222 340	-76 959	-52 815
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	/	/	/
Prêts et créances	-221 330	-74 858	-47 455
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/
Autres actifs	-84	-432	-273
Engagements par signature	-133	-817	-365
Risques et charges	-793	-852	-4 722
Reprises de provisions et de dépréciations	218 035	54 510	34 780
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	/	/	/
Prêts et créances	216 747	47 054	27 876
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/
Autres actifs	19	27	6
Engagements par signature	611	644	162
Risques et charges	658	6 785	6 736
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-4 305	-22 449	-18 035
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	/	/	/
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-147	-315	-232
Récupérations sur prêts et créances amortis	336	706	466
Décotes sur les crédits restructurés	-17	-69	-32
Pertes sur engagements par signature	/	/	/
Autres pertes	-3	/	/
Autres produits	/	/	/
Autres pertes nettes	169	322	202
Coût du risque	-4 136	-22 127	-17 833

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-11	-67	-27
Plus-values de cession	28	122	42
Moins-values de cession	-39	-189	-69
Titres de capitaux propres consolidés	/	/	/
Plus-values de cession	/	/	/
Moins-values de cession	/	/	/
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	/	/	/
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-11	-67	-27

3.10. Impôts

Charge d'impôt

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Charge d'impôt courant de l'exercice	-10 378	-19 759	-10 385
Charge/Produit d'impôt différé	256	-4 634	3 859
Impôts sur les bénéficiaires consolidés	-10 122	-24 393	-6 526

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 30/06/17 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt	50 227	34,43%	-17 293
Effets des différences permanentes			-5 008
Effets des différences de taux d'imposition des entités étrangères			/
Effets des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			11 959
Effets de l'imposition à taux réduit			4
Changement de taux			/
Effets des autres éléments			216
Taux et charge effectifs d'impôt		20,15 %	-10 122

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2017.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31/12/16 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt	67 131	34,43%	-23 113
Effets des différences permanentes			805
Effets des différences de taux d'imposition des entités étrangères			/
Effets des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 897
Effets de l'imposition à taux réduit			25
Effets des autres éléments			-4 007
Taux et charge effectifs d'impôt		36,34 %	-24 393

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2016.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 30/06/16 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt	39 253	34,43 %	-13 515
Effets des différences permanentes			226
Effets des différences de taux d'imposition des entités étrangères			/
Effets des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			5 605
Effets de l'imposition à taux réduit			13
Effets des autres éléments			1 597
Taux et charge effectifs d'impôt		16,63 %	-6 526

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2016.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16	30/06/16
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	/	-254	343
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	/	/	/
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	/	-140	/
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	/	/	-118
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés en capitaux propres non recyclables	/	-394	225
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	/	/	/
Ecart de réévaluation de la période	/	/	/
Transferts en résultat	/	/	/
Autres variations	/	/	/
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	2 415	810	428
Ecart de réévaluation de la période	3 851	3 592	3 096
Transferts en résultat	-1 436	-2 782	-2 668
Autres variations	/	/	/
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	/	/	/
Ecart de réévaluation de la période	/	/	/
Transferts en résultat	/	/	/
Autres variations	/	/	/
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	/	/	/
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	417	804	353
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 832	1 614	781
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	2 832	1 220	1 006
Dont part Groupe	2 832	1 220	1 006
Dont participations ne donnant pas le contrôle	/	/	/

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(En milliers d'euros)	30/06/17				Variation				31/12/16			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-4 082	1 117	-2 905	-2 905	/	/	/	/	-4 082	1 177	-2 905	-2 905
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-4 082	1 117	-2 905	-2 905	/	/	/	/	-4 082	1 177	-2 905	-2 905
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-4 082	1 117	-2 905	-2 905	/	/	/	/	-4 082	1 177	-2 905	-2 905
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	22 948	-1 586	21 362	21 362	2 415	417	2 832	2 832	20 533	-2 003	18 530	18 530
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	22 948	-1 586	21 362	21 362	2 415	417	2 832	2 832	20 533	-2 003	18 530	18 530
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	22 948	-1 586	21 362	21 362	2 415	417	2 832	2 832	20 533	-2 003	18 530	18 530
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	18 866	-409	18 457	18 457	2 415	417	2 832	2 832	16 451	-826	15 625	15 625

(En milliers d'euros)	31/12/16				Variation				31/12/15 retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-4 082	1 177	-2 905	-2 905	-254	-140	-394	-394	-3 828	1 317	-2 511	-2 511
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-4 082	1 177	-2 905	-2 905	-254	-140	-394	-394	-3 828	1 317	-2 511	-2 511
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables mises en équivalence	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-4 082	1 177	-2 905	-2 905	-254	-140	-394	-394	-3 828	1 317	-2 511	-2 511
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	20 533	-2 003	18 530	18 530	810	804	1 614	1 614	19 723	-2 807	16 916	16 916
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	20 533	-2 003	18 530	18 530	810	804	1 614	1 614	19 723	-2 807	16 916	16 916
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	20 533	-2 003	18 530	18 530	810	804	1 614	1 614	19 723	-2 807	16 916	16 916
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	16 451	-826	15 625	15 625	556	664	1 220	1 220	15 895	-1 490	14 405	14 405

4. Informations sectorielles

Le secteur d'activité de la Caisse Régionale du Morbihan est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole du Morbihan comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales. Le Crédit Agricole du Morbihan commercialise toute la gamme de services

bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	248 569	278 603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	570	1 270
Valeur au bilan	249 139	279 873
dont titres prêtés	/	/

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Instruments de capitaux propres	/	/
- Actions et autres titres à revenu variable	/	/
Titres de dettes	/	/
- Effets publics et valeurs assimilées	/	/
- Obligations et autres titres à revenu fixe	/	/
Prêts et avances	/	/
- Créances sur les établissements de crédit	/	/
- Créances sur la clientèle	/	/
- Titres reçus en pension livrée	/	/
- Valeurs reçues en pension	/	/
Instruments dérivés	248 569	278 603
Valeur au bilan	248 569	278 603

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Instruments de capitaux propres	/	/
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	/	/
Titres de dettes	570	1 270
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes</i>	/	/
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	/	/
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	570	1 270
Prêts et avances	/	/
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	/	/
<i>Créances sur la clientèle</i>	/	/
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	/	/
<i>Valeurs reçues en pension</i>	/	/
Valeur au bilan	570	1 270

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 385	6 480
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	490 558	521 808
Valeur au bilan	494 943	528 288

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Titres vendus à découvert	/	/
Titres donnés en pension livrée	/	/
Dettes représentées par un titre	/	/
Dettes envers la clientèle	/	/
Dettes envers les établissements de crédit	/	/
Instruments dérivés	4 385	6 480
Valeur au bilan	4 385	6 480

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(En milliers d'euros)	30/06/17		31/12/16	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés	/	/	/	/
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	/	/	/	/
<i>Autres dépôts</i>	/	/	/	/
<i>Passifs subordonnés</i>	/	/	/	/
Titres de dettes (1)	490 558	280 558	521 808	311 808
Autres passifs financiers	/	/	/	/
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	490 558	280 558	521 808	311 808

Depuis l'exercice 2007, la Caisse Régionale comptabilise ses BMTN émis structurés en « passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

(1) La variation de la rubrique « Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat » résulte principalement de l'évolution de la valeur de marché des BMTN structurés émis et des swaps de couverture associés (+1,6 million d'euros au 30 juin 2017 contre +5,3 millions d'euros au 31 décembre 2016) au regard de l'évolution de la qualité de signature de Crédit Agricole S.A. et de la sécurisation du portefeuille des BMTN structurés.

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	30/06/17			31/12/16		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	41 244	539	/	42 699	670	/
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	231 988	761	88	142 155	1 291	/
Actions et autres titres à revenu variable	4 523	474	54	5 945	1 690	65
Titres de participation non consolidés (2)	683 196	22 035	719	679 770	17 562	615
Total des titres disponibles à la vente	960 951	23 809	861	870 569	21 213	680
Créances disponibles à la vente	/	/	/	/	/	/
Total des créances disponibles à la vente	/	/	/	/	/	/
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (3)	960 951	23 809	861	870 569	21 213	680
Impôts	/	-1 740	-154	/	-2 100	-97
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)	/	22 069	707	870 569	19 113	583

(1) Au cours du 1^{er} semestre la Caisse Régionale a acquis des titres (OPCVM et OAT) pour un montant de 118,13 millions d'euros et a effectué une cession partielle de son fonds dédié Morbihan Gestion pour un montant de 24,34 millions d'euros.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 349 340 milliers d'euros au 30 juin 2017.

(3) dont 21,36 millions d'euros au 30 juin 2017 comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances contre 21,45 millions d'euros au 31 décembre 2016.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Etablissements de crédit		
Titres de dettes		
- Titres non cotés sur un marché actif	787	787
Prêts et avances		
- Comptes et prêts	20 137	9 400
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 790	4 451
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	/	/
- Valeurs reçues en pension	/	/
- Titres reçus en pension livrée	32 381	33 445
- Prêts subordonnés	/	/
Autres prêts et créances	/	/
Valeur brute	53 305	43 632
Dépréciations	787	787
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	52 518	42 845
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes		
- Titres non cotés sur un marché actif	/	/
Prêts et avances		
- Comptes ordinaires	217 368	221 158
- Comptes et avances à terme	299 032	308 041
- Prêts subordonnés	/	/
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	516 400	529 199
Valeur au bilan	568 918	572 044

Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes		
- Titres non cotés sur un marché actif	373	367
Prêts et avances		
- Créances commerciales	9 869	14 986
- Autres concours à la clientèle	7 402 569	7 263 665
- Titres reçus en pension livrée	/	/
- Prêts subordonnés	128	128
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	/	/
- Créances nées d'opérations de réassurance	/	/
- Avances en comptes courants d'associés	9 507	8 551
- Comptes ordinaires débiteurs	40 847	38 823
Valeur brute	7 463 293	7 326 520
Dépréciations	215 843	214 629
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	7 247 450	7 111 891
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	/	/
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	/	/
Valeur brute	/	/
Dépréciations	/	/
Valeur nette des opérations de location-financement	/	/
Valeur au bilan	7 247 450	7 111 891

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(En milliers d'euros)	30/06/17				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives (2)	Total
Administrations générales	512 146	/	/	/	512 146
Banques centrales	/	/	/	/	/
Etablissements de crédit	53 305	787	-787		52 518
Grandes entreprises	1 303 320	79 174	-57 940	-31 229	1 214 151
Clientèle de détail	5 647 827	135 644	-73 348	-53 326	5 521 153
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 516 598	215 605	-132 075	-84 555	7 299 968

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 516 400 milliers d'euros.

(1) Dont encours restructurés pour 126 872 milliers d'euros.

(2) Les chiffres résultent du nouveau modèle de calcul national mis en place au 1^{er} semestre 2017 (cf rapport semestriel - paragraphe « V les facteurs de risques – dépréciation et couverture du risque »).

(En milliers d'euros)	31/12/16				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	535 224	/	/	/	535 224
Banques centrales	/	/	/	/	/
Etablissements de crédit	43 632	787	-787	/	42 845
Grandes entreprises	1 341 086	79 593	-55 775	-26 473	1 258 838
Clientèle de détail	5 450 210	137 702	-74 577	-57 804	5 317 829
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 370 152	218 082	-131 139	-84 277	7 154 736

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 529 199 milliers d'euros.

(1) Dont encours restructurés pour 124 128 milliers d'euros en correction du montant de 29 904 milliers d'euros publié au 31/12/16 (intégration d'un dossier Entreprise).

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/16	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/17
Créances sur les établissements de crédit	787	/	/	/	/	/	787
Créances sur la clientèle	214 629	/	222 239	221 025	/	/	215 843
<i>dont dépréciations sur base collective</i>	<i>84 277</i>	<i>/</i>	<i>201 228</i>	<i>200 950</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>84 555</i>
Opérations de location financement	/	/	/	/	/	/	/
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/	/	/	/	/
Actifs financiers disponibles à la vente	21 447	/	12	/	/	/	21 459
Autres actifs financiers	373	/	84	165	/	/	292
Total dépréciations des actifs financiers	237 236	/	222 335	221 190	/	/	238 381

(En milliers d'euros)	31/12/15	Variation de périmètre	Dotations	Reprises/Utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Créances sur les établissements de crédit	787	/	/	/	/	/	787
Créances sur la clientèle	203 790	/	76 378	65 539	/	/	214 629
<i>dont dépréciations sur base collective</i>	66 511	/	35 530	17 764	/	/	84 277
Opérations de location financement	/	/	/	/	/	/	/
Titres détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/	/	/	/	/
Actifs disponibles à la vente	21 412	/	35	/	/	/	21 447
Autres actifs financiers	490	/	433	550	/	/	373
Total des dépréciations des actifs financiers	226 479	/	76 846	66 089	/	/	237 236

5.5. Exposition au risque souverain

La Caisse Régionale du Morbihan n'est pas exposée au risque souverain sur les pays sous surveillance.

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	604	398
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	19	57
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	/	/
Valeurs données en pension	/	/
Titres donnés en pension livrée	32 430	33 513
Total	33 034	33 911
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	56 303	160
Comptes et avances à terme	4 947 856	4 875 867
Total	5 004 159	4 876 027
Valeur au bilan	5 037 193	4 909 938

Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Comptes ordinaires créditeurs	1 614 635	1 561 460
Comptes d'épargne à régime spécial	35 111	32 081
Autres dettes envers la clientèle	576 550	623 755
Titres donnés en pension livrée	/	/
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	/	/
Dettes nées d'opérations de réassurance	/	/
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	523	523
Valeur au bilan	2 226 819	2 217 819

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	/	144
Titres du marché interbancaire (1)	/	/
Titres négociables à court terme	158 005	98 006
Emprunts obligataires (2)	13 100	/
Autres dettes représentées par un titre	/	/
Valeur au bilan	171 105	98 150
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée (2)	49 927	51 442
Dettes subordonnées à durée indéterminée	/	/
Dépôts de garantie à caractère mutuel	/	/
Titres et emprunts participatifs	/	/
Valeur au bilan	49 927	51 442

(1) Au cours du 1^{er} semestre 2017, la Caisse Régionale a émis des certificats de dépôts négociables interbancaires couvrant des échéances pour un montant net de 60 millions d'euros, contre 85 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Au cours du 1^{er} semestre 2017, la Caisse Régionale a participé à l'opération de titrisation initiée par le Groupe (cf note 2 – « principales opérations de structure et événements significatifs de la période »).

Emission de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale du Morbihan.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD 4/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive entre le 1er janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1er janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne ("bail-in") dans certaines circonstances et notamment en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD) du 15 mai 2014.

La Caisse Régionale du Morbihan a procédé à l'émission de dettes subordonnées dans le cadre de l'opération de titrisation initiée par le Groupe au 1^{er} semestre 2017 (cf note 2 – « principales opérations de structure et événements significatifs de la période »).

5.8. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

La Caisse Régionale du Morbihan n'est pas concernée par ce type d'opération.

5.9. Immeubles de placement

(En milliers d'euros)	31/12/16	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/17
Valeur brute	2 997	/	/	/	/	/	2 997
Amortissements et dépréciations	-1 057	/	-44	/	/	/	-1 101
Valeur au bilan	1 940	/	-44	/	/	/	1 896

La valeur de marché des immeubles de placement correspond au coût amorti.

(En milliers d'euros)	31/12/15	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Valeur brute	2 981	/	/	/	/	16	2 997
Amortissements et dépréciations	-970	/	-87	/	/	/	-1 057
Valeur au bilan	2 011	/	-87	/	/	16	1 940

5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(En milliers d'euros)	31/12/16	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/17
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	90 939	/	3 268	-1 368	/		92 839
Amortissements et dépréciations	-44 888	/	-1 772	1 447	/	/	-45 213
Valeur au bilan	46 051	/	1 496	79	/		47 626
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 071	/	60	/	/	/	1 131
Amortissements et dépréciations	-277	/	-54	/	/	/	-331
Valeur au bilan	794	/	6	/	/	/	800

(En milliers d'euros)	31/12/15	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	89 333	/	4 250	-2 642	/	-2	90 939
Amortissements et dépréciations	-43 428	/	-3 899	2 439	/	/	-44 888
Valeur au bilan	45 905	/	351	-203	/	-2	46 051
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	972	/	99	/	/	/	1 071
Amortissements et Dépréciations	-190	/	-87		/	/	-277
Valeur au bilan	782	/	12	/	/	/	794

5.11. Ecarts d'acquisition

La Caisse Régionale du Morbihan n'est pas concernée par ce type d'opérations.

5.12. Provisions

(En milliers d'euros)	31/12/16	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/17
Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrière et pré-retraites, médailles du travail (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	5 959	/	910	81	/	/	/	6 788
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 628	/	133	/	611	/	/	2 150
Provisions pour risques fiscaux	19	/	/	/	3	/	/	16
Provisions pour risques de litiges	189	/	/	/	/	/	/	189
Provisions pour risques sur GIE d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions sur participations	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions pour risques opérationnels	3 273	/	561	129	254	/	/	3 451
Provisions pour risques sur les produits épargne logement (1)	14 790	/	/	/	2 809	/	/	11 981
Provisions pour impôts	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions pour restructurations	/	/	/	/	/	/	/	/
Autres provisions pour risques et charges (2)	7 124	/	747	1 538	523	/	/	5 810
Total	33 982	/	2 351	1 748	4 200	/		30 385

(1) Le détail de la provision épargne logement est présenté ci-après.

(2) La dotation aux provisions intègre principalement des provisions sur créances clientèle.

(En milliers d'euros)	31/12/15	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrière et pré-retraites, médailles du travail (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies) (1)	5 807	/	105	84	19	/	150	5 959
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 485	/	817	31	643	/	/	2 628
Provisions pour risques fiscaux	56	/	9	46	/	/	/	19
Provisions pour risques de litiges	7	/	182	/	/	/	/	189
Provisions pour risques sur GIE d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions sur participations	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions pour risques opérationnels	3 493	/	1 089	352	957	/	/	3 273
Provisions pour risques sur les produits épargne logement	10 513	/	4 277	/	/	/	/	14 790
Provisions pour impôts	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions pour restructurations	/	/	/	/	/	/	/	/
Autres provisions pour risques et charges (2)	13 254	/	3 061	3 179	6 012	/	/	7 124
Total	35 615	/	9 540	3 692	7 631	/	150	33 982

(1) Les « autres mouvements » correspondent aux écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi régime à prestations définies, enregistrés en capitaux propres et détaillés en note 7.4 des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016.

(2) Le détail de la provision épargne logement est présenté ci-après.

(3) La dotation aux provisions intègre principalement des provisions sur créances clientèle.

Provision épargne logement :

(En milliers d'euros)	30/06/17					
	Encours (phase épargne)	Encours crédits en vie octroyés (phase crédit)	Provision			
			Crédit	Engage- ments	Epargne	Total
Plans d'épargne logement						
Ancienneté de moins de 4 ans	479 618		-23	125	3 463	3 565
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	330 343		-23	/	3 266	3 243
Ancienneté de plus de 10 ans	967 484		-19	/	5 193	5 174
Total des plans d'épargne logement	1 777 445	4 685	-65	125	11 922	11 982
Total des comptes épargne logement	190 750	19 686	/	/	/	/
Total Encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 968 195	24 371	-65	125	11 922	11 982

(En milliers d'euros)	31/12/16					
	Encours (phase épargne)	Encours crédits en vie octroyés (phase crédit)	Provision			
			Crédit	Engage- ments	Epargne	Total
Plan d'épargne logement :						
Ancienneté de moins de 4 ans	481 527		-29	/	3 360	3 331
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	270 780		-23	/	2 205	2 182
Ancienneté de plus de 10 ans	957 595		-19	/	9 297	9 278
Total des plans d'épargne logement	1 709 902	5 634	-71	/	14 862	14 791
Total des comptes épargne logement	185 691	23 713	/	/	/	/
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 895 593	29 347	-71	/	14 862	14 791

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2017 pour les données au 30 juin 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016.

Variation de la provision :

(En milliers d'euros)	31/12/16	Dotations	Reprises	Autres mouve- ments	30/06/17
Plans d'épargne logement	14 791	/	2 809	/	11 982
Comptes épargne logement	/	/	/	/	/
Total Provision au titre des contrats épargne logement	14 791	/	2 809	/	11 982

5.13. Capitaux propres – part du Groupe

Composition des capitaux propres

La Caisse Régionale du Morbihan est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse

Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/16	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 30/06/17	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)	1 621 739	/	22 936	1 598 803	30,55	/
Dont part du public	1 113 855	/	22 936	1 109 692	21,20	/
Dont part Sacam Mutualisation	480 799	/	/	480 799	9,19	/
Dont part auto-détenue	27 085	/	/	8 312	0,16	/
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	876 760	/	/	876 760	16,76	/
Dont part du public	/	/	/	/	/	/
Dont part Sacam Mutualisation.	876 760	/	/	876 760	16,76	/
Parts Sociales	2 756 782	10	15	2 756 777	52,69	100
Dont 44 Caisses Locales	2 756 691	/	/	2 756 691	52,69	92,05
Dont 17 administrateurs de la Caisse Régionale	90	10	15	85	/	7,53
Dont Sacam Mutualisation	1	/	/	1	/	0,42
Total	5 255 281	10	22 951	5 232 340	100	100

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 79,79 millions d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale du Morbihan sont composés de parts sociales, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est

au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inapplicables.

Dividendes

Extrait des résolutions approuvées à l'Assemblée Générale du Crédit Agricole du Morbihan le 23 mars 2017 :

Le montant de rémunération accordée est le suivant :

(En euros)	2013	2014	2015	2016
Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)	3 847 403,20	3 920 419,30	3 065 086,71	3 065 086,71
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	2 016 548,00	2 086 688,80	1 657 076,40	1 657 076,40
Parts Sociales	1 034 206,77	794 573,49	449 837,90	449 837,90
Total	6 898 157,97	6 801 681,59	5 172 001,01	5 172 001,01

La rémunération versée par la Caisse Régionale du Morbihan est la suivante :

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
2013	2,30 €	2,30 €	2,46 %
2014	2,38 €	2,38 €	1,89 %
2015	1,89 €	1,89 €	1,07 %
2016	1,89 €	1,89 €	1,07 %

Instruments financiers à durée indéterminée

La Caisse Régionale du Morbihan n'a pas procédé à l'émission d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée.

6. Engagements de financement et de garantie

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
1- Engagements donnés :	1 235 360	1 165 942
<i>Engagements de financement :</i>	857 327	786 096
Engagements en faveur des établissements de crédit	1 279	1 623
Engagements en faveur de la clientèle	856 048	784 473
Ouverture de crédits confirmés	452 740	433 857
Ouverture de crédits documentaires	8 231	10 347
Autres ouvertures de crédits confirmés	444 509	423 510
Autres engagements en faveur de la clientèle	403 308	350 616
<i>Engagements de garantie :</i>	378 033	379 846
Engagements d'ordre des établissements de crédit	173 200	173 145
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	/	/
Autres garanties (1)	173 200	173 145
Engagements d'ordre de la clientèle	204 833	206 701
Cautions immobilières	41 228	41 409
Autres garanties d'ordre de la clientèle	163 605	165 292
2 - Engagements reçus :	1 691 764	1 627 922
<i>Engagements de financement :</i>	42 054	26 452
Engagements reçus des établissements de crédit	42 054	26 452
Engagements reçus de la clientèle	/	/
<i>Engagements de garantie :</i>	1 649 710	1 601 470
Engagements reçus des établissements de crédit	172 297	171 163
Engagements reçus de la clientèle	1 477 413	1 430 307
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	138 461	145 514
Autres garanties reçues (2)	1 338 952	1 284 793

(1) Dont 172,8 millions d'euros relatifs à la garantie switch assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 448,7 millions d'euros (cf note 2 des comptes annuels au 31 décembre 2016 « garanties spécifiques apportées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. - switch »).

(2) Cet agrégat correspond à des garanties reçues de CAMCA au titre des crédits à l'habitat aux particuliers.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/17	31/12/16
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 009 463	2 020 048
Titres prêtés	/	/
Dépôts de garantie sur opérations de marché	/	/
Autres dépôts de garantie (2)	/	/
Titres et valeurs donnés en pension (1)	88 714	33 609
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 098 177	2 053 657
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	/	/
Titres et valeurs reçus en pension (1)	90 986	33 399
Titres vendus à découvert	/	/
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	90 986	

(1) Au cours du 1^{er} semestre, la Caisse Régionale a procédé à une opération de cession temporaire de titres (repo-reverse/repo) sur une période d'1 an dans le cadre de la gestion de son ratio LCR.

(2) Au 30 juin 2017 la Caisse Régionale n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement comme dispositif de refinancement

Créances apportées en garantie

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale du Morbihan a donné en garantie à Crédit Agricole S.A. 2 009,5 millions d'euros de créances dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 020,0 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La Caisse Régionale du Morbihan conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale du Morbihan a apporté :

- 1 203,0 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 304,9 millions d'euros au 31 décembre 2016,
- 122,3 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 125,8 millions d'euros au 31 décembre 2016,
- 684,1 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 589,3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale du Morbihan n'a pas opéré au 1^{er} semestre 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS39.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur :

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30/06/17	Juste valeur au 30/06/17	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan :					
Prêts et créances	7 816 368	8 084 050	/	382 236	7 701 814
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	568 918	333 158	/	332 371	787
Comptes ordinaires et prêts JJ	167 894	167 894	/	167 894	/
Comptes et prêts à terme	312 379	73 491	/	73 491	/
Valeurs reçues en pension	/	/	/	/	/
Titres reçus en pension livrée	88 645	90 986	/	90 986	/
Prêts subordonnés	/	/	/	/	/
Titres non cotés sur un marché actif	/	787	/	/	787
Autres prêts et créances	/	/	/	/	/
<i>Créances sur la clientèle</i>	7 247 450	7 750 892	/	49 865	7 701 027
Créances commerciales	9 869	9 869	/	/	9 869
Autres concours à la clientèle	7 201 667	7 690 661	/	/	7 690 661
Titres reçus en pension livrée	/	/	/	/	/
Prêts subordonnés	/	128	/	/	128
Titres non cotés sur un marché actif	373	369	/	/	369
Créances nées d'opérations d'assurance directe	/	/	/	/	/
Créances nées d'opérations de réassurance	/	/	/	/	/
Avances en comptes courants d'associés	9 454	9 446	/	9 446	/
Comptes ordinaires débiteurs	26 087	40 419	/	40 419	/
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	166 015	173 981	173 981	/	/
Effets publics et valeurs assimilées	62 599	65 645	65 645	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 416	108 336	108 336	/	/
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 982 383	8 258 031	173 981	382 236	7 701 814

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/16	Juste valeur au 31/12/16	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan :					
Prêts et créances	7 683 935	7 817 296	/	499 111	7 318 185
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	572 044	499 111	/	499 111	/
Comptes ordinaires et prêts JJ	225 609	225 609	/	225 609	/
Comptes et prêts à terme	312 990	239 316	/	239 316	/
Valeur reçues en pension	/	/	/	/	/
Titres reçus en pension livrée	33 445	33 399	/	33 399	/
Prêts subordonnés	/	/	/	/	/
Titres non cotés sur un marché actif	/	787	/	787	/
Autres prêts et créances	/	/	/	/	/
<i>Créances sur la clientèle</i>	7 111 891	7 318 185	/	/	7 318 185
Créances commerciales	14 986	15 797	/	/	15 797
Autres concours à la clientèle	7 063 099	7 255 048	/	/	7 255 048
Titres reçus en pension livrée	/	/	/	/	/
Prêts subordonnés	/	128	/	/	128
Titres non cotés sur un marché actif	367	355	/	/	355
Créances nées d'opérations d'assurance directe	/	/	/	/	/
Créances nées d'opérations de réassurance	/	/	/	/	/
Avances en comptes courants d'associés	8 498	8 461	/	/	8 461
Comptes ordinaires débiteurs	24 941	38 396	/	/	38 396
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	127 710	138 786	138 786	/	/
Effets publics et valeurs assimilées	62 048	66 936	66 936	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	65 662	71 850	71 850	/	/
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 811 645	7 956 082	138 786	499 111	7 318 185

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur :

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30/06/17	Juste valeur au 30/06/17	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan :					
Dettes envers les établissements de crédit	5 037 193	3 618 240	/	3 618 240	/
Comptes ordinaires et emprunts JJ	38	19	/	19	/
Comptes et emprunts à terme	4 948 441	3 524 032	/	3 524 032	/
Valeurs données en pension	/	/	/	/	/
Titres donnés en pension livrée	88 714	94 189	/	94 189	/
Dettes envers la clientèle	2 226 819	2 105 963	/	2 070 852	35 111
Comptes ordinaires créditeurs	1 614 635	1 614 516	/	1 614 516	/
Comptes d'épargne à régime spécial	35 111	35 111	/		35 111
Autres dettes envers la clientèle	577 073	456 336	/	456 336	/
Titres donnés en pension livrée	/	/	/	/	/
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	/	/	/	/	/
Dettes nées d'opérations de réassurance	/	/	/	/	/
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	/	/	/	/	/
Dettes représentées par un titre	171 105	171 314	13 172	158 142	/
Dettes subordonnées	49 927	49 885	/	49 885	/
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 485 044	5 945 402	13 172	5 897 119	35 111

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/16	Juste valeur au 31/12/16	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan :					
Dettes envers les établissements de crédit	4 909 938	3 428 950	/	3 428 950	/
Comptes ordinaires et emprunts JJ	121	57	/	57	/
Comptes et emprunts à terme	4 876 208	3 396 695	/	3 396 695	/
Valeur données en pension	/	/	/	/	/
Titres donnés en pension livrée	33 609	32 198	/	32 198	/
Dettes envers la clientèle	2 217 819	2 092 419	/	2 092 419	/
Comptes ordinaires créditeurs	1 561 460	1 561 354	/	1 561 354	/
Comptes d'épargne à régime spécial	32 081	32 081	/	32 081	/
Autres dettes envers la clientèle	624 278	498 984	/	498 984	/
Titres donnés en pension livrée	/	/	/	/	/
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	/	/	/	/	/
Dettes nées d'opérations de réassurance	/	/	/	/	/
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	/	/	/	/	/
Dettes représentées par un titre	98 150	98 154	/	98 154	/
Dettes subordonnées	51 442	49 843	/	49 843	/
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 277 349	5 669 366	/	5 669 366	/

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants sont présentés y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(En milliers d'euros)	30/06/17	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction :	248 569	/	248 569	/
Créances sur les établissements de crédit	/	/	/	/
Créances sur la clientèle	/	/	/	/
Titres reçus en pension livrée	/	/	/	/
Valeurs reçues en pension	/	/	/	/
Titres détenus à des fins de transaction	/	/	/	/
Effets publics et valeurs assimilées	/	/	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	/	/	/	/
Actions et autres titres à revenu variable	/	/	/	/
Instruments dérivés	248 569	/	248 569	/
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :	570	/	570	/
Créances sur les établissements de crédit	/	/	/	/
Créances sur la clientèle	/	/	/	/
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	/	/	/	/
Valeurs reçues en pension	/	/	/	/
Titres à la juste valeur par résultat sur option	570	/	570	/
Effets publics et valeurs assimilées	/	/	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	570	/	570	/
Actions et autres titres à revenu variable	/	/	/	/
Actifs financiers disponibles à la vente :	960 951	59 558	901 393	/
Effets publics et valeurs assimilées	41 244	41 244	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	231 988	18 190	213 798	/
Actions et autres titres à revenu variable (1)	687 719	124	687 595	/
Créances disponibles à la vente	/	/	/	/
Instruments dérivés de couverture	6 273	/	6 273	/
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 216 363	59 558	1 156 805	/
Transferts issus du Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	/		/	/
Transferts issus du Niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	/	/		/
Transferts issus du Niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	/	/	/	
Total des transferts vers chacun des niveaux	/	/	/	/

(1) Y compris 349 340 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

(En milliers d'euros)	31/12/16	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction :	278 603	/	278 603	/
Créances sur les établissements de crédit	/	/	/	/
Créances sur la clientèle	/	/	/	/
Titres reçus en pension livrée	/	/	/	/
Valeurs reçues en pension	/	/	/	/
Titres détenus à des fins de transaction	/	/	/	/
Effets publics et valeurs assimilées	/	/	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	/	/	/	/
Actions et autres titres à revenu variable	/	/	/	/
Instruments dérivés	278 603	/	278 603	/
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :	1 270	/	1 270	/
Créances sur les établissements de crédit	/	/	/	/
Créances sur la clientèle	/	/	/	/
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	/	/	/	/
Valeurs reçues en pension	/	/	/	/
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 270	/	1 270	/
Effets publics et valeurs assimilées	/	/	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 270	/	1 270	/
Actions et autres titres à revenu variable	/	/	/	/
Actifs financiers disponibles à la vente :	870 569	42 814	827 755	/
Effets publics et valeurs assimilées	42 699	42 699	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 155	/	142 155	/
Actions et autres titres à revenu variable (1)	685 715	115	685 600	/
Créances disponibles à la vente	/	/	/	/
Instruments dérivés de couverture	3 745	/	3 745	/
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 154 187	42 814	1 111 373	/
Transferts issus du Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	/		/	/
Transferts issus du Niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	/	/		/
Transferts issus du Niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	/	/	/	
Total des transferts vers chacun des niveaux	/	/	/	/

(1) Y compris 349 340 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/17	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction :	4 385	/	4 385	/
Titres vendus à découvert	/	/	/	/
Titres donnés en pension livrée	/	/	/	/
Dettes représentées par un titre	/	/	/	/
Dettes envers les établissements de crédit	/	/	/	/
Dettes envers la clientèle	/	/	/	/
Instruments dérivés	4 385	/	4 385	/
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	490 558	/	490 558	/
Instruments dérivés de couverture	73 841	/	73 841	/
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	568 784	/	568 784	/
Transferts issus du Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	/	/	/	/
Transferts issus du Niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	/	/	/	/
Transferts issus du Niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	/	/	/	/
Total des transferts vers chacun des niveaux	/	/	/	/

(En milliers d'euros)	31/12/16	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction :	6 480	/	6 480	/
Titres vendus à découvert	/	/	/	/
Titres donnés en pension livrée	/	/	/	/
Dettes représentées par un titre	/	/	/	/
Dettes envers les établissements de crédit	/	/	/	/
Dettes envers la clientèle	6 480	/	6 480	/
Instruments dérivés	/	/	/	/
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	521 808	/	521 808	/
Instruments dérivés de couverture	92 925	/	92 925	/
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	621 213	/	621 213	/
Transferts issus du Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	/		/	/
Transferts issus du Niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	/	/		/
Transferts issus du Niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	/	/	/	
Total des transferts vers chacun des niveaux	/	/	/	/

• **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse Régionale du Morbihan n'a pas opéré de transfert de niveau de valorisation au titre du 1^{er} semestre 2017.

9. Impacts des évolutions comptables ou autres évènements.

La Caisse Régionale du Morbihan n'a pas opéré de changement de méthode comptable au cours du 1^{er} semestre 2017.

10. Parties liées

Les Caisses Locales détiennent dans la Caisse Régionale :

- 2.756.691 parts sociales pour un montant de 42 040 milliers d'euros,
- des comptes courants bloqués pour un montant de 212 924 milliers d'euros,

La Caisse Régionale du Morbihan inclut également depuis 2008 dans son périmètre de consolidation un fonds dédié dénommé Morbihan Gestion. Ce fonds est consolidé selon la méthode de l'intégration globale avec un pourcentage de contrôle et d'intérêt de 99,99 %.

La Caisse Régionale inclut en outre depuis le 21 octobre 2015 et le 23 février 2017 (cf note 11 ci-après) deux Fonds Communs de Titrisation consolidés selon la méthode d'intégration globale avec un pourcentage de contrôle et d'intérêt de 100 %.

Par ailleurs, la Caisse Régionale du Morbihan a apporté en garantie au 30 juin 2017 à Crédit Agricole S.A. 2 009,5 millions d'euros de créances dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement. Le détail de ces opérations est donné en note 6.

11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2017

Le périmètre de consolidation est constitué par :

- la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE du MORBIHAN, incluant une société de titrisation constituée en 2015 dans le cadre de la création de l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2015, et une société de titrisation constituée en 2017 dans le cadre de la création de l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017. En effet, au 30/06/17 une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses Régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses Régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

- *Morbihan Gestion* consolidé selon la méthode de l'intégration globale avec un pourcentage de contrôle et d'intérêt de 99,99 %,

- les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan dont la liste est la suivante :

Caisses Locales	Adresse	Président
Allaire	7, Route de Redon 56350 Allaire	M. Pierre-Yves ROBERT
Auray	1, rue Barré 56400 Auray	M. Jean-Claude GUERNEVE
Baud	Place du Champ de Foire 56150 Baud	M. Gilles LE PEIH
Belle Ile	2, rue Carnot 56360 Le Palais	Mme Sylvie STRADI
Belz	35 Rue du Docteur Laennec 56550 Belz	M. Jean-Jacques GUILLERMIC
Cléguérec	9, rue du Stade 56480 Cléguérec	M. Jean-Pierre OLIVIERO
Elven	Place du Lurin 56250 Elven	M. Hervé LE MEYEC
Le Faouët	2, rue Poher 56320 Le Faouët	Mme Elise PERON
La Gacilly	6, place du Général de Gaulle 56200 La Gacilly	M. Yannick MAHEAS
Gourin	11, rue Jacques Rodallec 56110 Gourin	M. Hervé LE FLOC'H
Grand-Champ	Place de la Mairie 56390 Grand-Champ	Mme Béatrice LEVEILLE
Guéméné-sur-Scorff	1, rue du Palais 56160 Guéméné-sur-Scorff	Mme Catherine GAUTIER
Guer	19, avenue Général Leclerc 56380 Guer	M. Philippe RENIMEL
Guiscriff	1, rue du terrain des sports 56560 Guiscriff	M. Jean-Claude HUIBAN
Hennebont	27, Avenue de la Libération 56700 Hennebont	Mme Danielle LE MOING
Josselin	1, rue Saint Michel 56120 Josselin	M. Hervé BRULE
Locminé	6, place Joseph Richard 56500 Locminé	M. Roland LORIC
Malestroit	3, Faubourg St Julien 56140 Malestroit	M. Christian LE GAL
Mauron	10, place de la Mairie 56430 Mauron	M. Rémy LECOMTE
Muzillac	1, place du Marché 56190 Muzillac	M. Alain DAVID
Ploemeur	10, rue Saint Bieuzy 56270 Plœmeur	M. Jean-Claude ESVAN
Ploërmel	22, place de la Mairie 56800 Ploërmel	M. Noël DANILO
Plouay	3, place de la Mairie 56240 Plouay	M. Eric LE FOULER
Pluvigner	9 et 11, place Saint Michel 56330 Pluvigner	Mme Catherine SAINT-JALMES
Pontivy	5, avenue Napoléon 1er 56300 Pontivy	Mme Françoise LE PONNER
Pont-Scorff/Quéven	26 bis, rue Jean Jaurès 56530 Quéven	M. Christian LE BRIZOUAL
Riantec	1, rue de Kerdurand 56670 Riantec	M. Patrick GUERIZEC
Questembert/Malansac	2, place du Général de Gaulle 56230 Questembert	M. Patrice LE PENHUIZIC
Quiberon	19, rue de la Gare 56170 Quiberon	M. Gilbert BOURON
La Roche-Bernard	6, rue des écoles 56130 La Roche-Bernard	M. Bernard LE ROUZIC
Rohan	4, place de la Mairie 56580 Rohan	M. Paul DUCLOS
Saint-Jean-Brévelay	2 Place du Souvenir Français 56660 St Jean-Brévelay	M. Joseph ROBIN
Sarzeau	Place des Trinitaires 56370 Sarzeau	M. Yannick CONAN
La Trinité Porhoët	15, place du Martray 56490 La Trinité-Porhoët	M. Denis PERRAULT
Vannes	22, rue Thiers 56000 Vannes	Mme Catherine GAUTIER
Theix	4, rue du Général De Gaulle 56450 Theix	M. Claude MALLET
Saint-Avé/Ménimur	2, place François Mitterrand 56890 Saint-Avé	M. Philippe RAULT
Lanester	164 bis, rue Jean Jaurès 56600 Lanester	Mme Maryannick PHILIPPE
Lorient	34, rue du Port 56100 Lorient	M. Emmanuel LE BLEVER
Carnac	50, rue Saint Cornely 56340 Carnac	M. Alain DREANO
Vannes-Ouest	Av. Général Borgnis Desbordes 56000 Vannes	M. Michel HAVARD
Arradon	2, rue des Frères Mithouard 56610 Arradon	M. Philippe LE COROLLER
Séné	2, rue des Vosges Centre du Poulfanc 56860 Séné	M. Pascal BEROULE
Guidel	7, place de Polignac 56520 Guidel	Mme Diane GOUJON

12 Évènements postérieurs au 30 juin 2017

A la date du 28 juillet 2017, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, la Caisse Régionale n'a pas identifié d'évènements postérieurs à la date d'arrêt et rattachables au 30 juin 2017.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 juillet 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Séverine Machtelink

Luc Valverde

Comptes sociaux intermédiaires résumés au 30 juin 2017



BANQUE ET ASSURANCES

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Opérations interbancaires et assimilées	189 824	176 022
Caisse, banques centrales	30 322	34 917
Effets publics et valeurs assimilées	100 794	101 115
Créances sur les établissements de crédit	58 708	39 990
Opérations internes au Crédit Agricole	518 197	529 356
Opérations avec la clientèle	7 179 546	7 059 247
Opérations sur titres	454 682	319 049
Obligations et autres titres à revenu fixe	245 873	188 923
Actions et autres titres à revenu variable	208 809	130 126
Valeurs immobilisées	726 681	725 690
Participations et autres titres détenus à long terme	676 253	676 796
Parts dans les entreprises liées	103	107
Immobilisations incorporelles	801	794
Immobilisations corporelles	49 524	47 993
Capital souscrit non versé	/	/
Actions propres	565	1 628
Comptes de régularisation et actifs divers	201 243	221 496
Autres actifs	142 447	163 958
Comptes de régularisation	58 796	57 538
Total de l'Actif	9 270 738	9 032 488

BILAN PASSIF

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Opérations interbancaires et assimilées	45 774	33 902
Banques centrales	/	/
Dettes envers les établissements de crédit	45 774	33 902
Opérations internes au Crédit Agricole	5 018 099	4 888 059
Comptes créditeurs de la clientèle	2 226 818	2 217 818
Dettes représentées par un titre	375 753	315 152
Comptes de régularisation et passifs divers	254 200	267 776
Autres passifs	129 660	139 783
Comptes de régularisation	124 540	127 993
Provisions et dettes subordonnées	377 589	371 182
Provisions	112 682	116 109
Dettes subordonnées	264 907	255 073
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	41 350	26 350
Capitaux propres	931 155	912 249
Capital souscrit	79 793	80 143
Primes d'émission	78 834	79 279
Réserves	747 073	720 063
Ecart de réévaluation	/	/
Provisions réglementées et subventions d'investissement	/	/
Report à nouveau (+/-)	59	28
Résultat de l'exercice	25 396	32 736
Total du Passif	9 270 738	9 032 488

HORS BILAN

(En milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
1. Engagements donnés :	1 237 359	1 167 762
Engagements de financement	857 327	786 097
Engagements de garantie	378 033	379 846
Engagements sur titres	1 999	1 819
2. Engagements reçus :	1 630 570	1 591 914
Engagements de financement	42 054	26 452
Engagements de garantie	1 586 517	1 563 643
Engagements sur titres	1 999	1 819

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	139 107	143 580
Intérêts et charges assimilées	-89 103	-92 670
Revenus des titres à revenu variable	19 541	17 753
Commissions (produits)	54 563	54 540
Commissions (charges)	-10 842	-9 259
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	244	72
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3 002	7
Autres produits d'exploitation bancaire	2 317	2 465
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 069	-980
Produit net bancaire	117 760	115 508
Charges générales d'exploitation	-64 267	-62 709
Frais de personnel	-35 924	-35 376
Autres frais administratifs	-28 343	-27 333
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 737	-1 978
Résultat brut exploitation	51 756	50 821
Coût du risque	-4 129	-17 776
Résultat d'exploitation	47 627	33 045
Résultat net sur actifs immobilisés	897	-79
Résultat courant avant impôt	48 524	32 966
Résultat net exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	-8 128	-10 231
Dotations/reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-15 000	
Résultat net	25 396	22 735

